



**UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)**

**PROCÈS-VERBAL**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION PLENIER**

**DU**

**VENDREDI 27 NOVEMBRE 2020**

**Parmi les membres du Conseil, étaient présents :**

M. DUBOIS-RANDÉ Jean-Luc, Président

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

Mme CADUSSEAU Josette

Mme CACHET-VIVIER Christine

M. DELBÉ Jean

Mme LANGLOIS Valérie

Collège B dit « des autres enseignants » :

Mme de SUREMAIN Marie-Albane

M. THEVENET Laurent

Mme RUBENS Lolita

M. LIGNEUL Nicolas

M. THAUVRON Arnaud

M. PELLET Éric

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs,

Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

M. VALLÉE Benoît

Mme COSTES Sylvie

Mme FAURE DUNABEITIA Joëlle

Mme DESPRES Marie-Agnès

Collège dit « des usagers » :

*Titulaires*

M. OUAMOULO Faya

M. LOWENSTEIN Fantin

Mme NGUYEN Caroline

Collège dit « des personnalités extérieures » :

*Titulaires*

M. DOUSSET Didier – Conseil Régional d’Ile–de–France  
Mme SERT Geneviève – Conseil Départemental de Seine–et–Marne  
Mme SIMON–DECK Sylvie – Mairie de Créteil

**Parmi les membres du Conseil, étaient présents par procuration :**

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

M. MEKONTSO DESSAP Armand (procuration donnée à Mme CADUSSEAU)  
M. GRIMBERT Philippe (procuration donnée à M. THAUVRON)

Collège B dit « des autres enseignants » :

Mme CASCONI Ilaria (procuration donnée à M. THAUVRON)

Collège dit « des usagers » :

Titulaires

Mme ARMINOT Manon (procuration donnée à M. LOWENSTEIN)  
M. TROUMI ELIAS (procuration donnée à M. LOWENSTEIN)

Collège dit « des personnalités extérieures » :

Titulaires

Mme LE LAGADEC Jeannick – Conseil départemental du Val–de–Marne  
(procuration donnée à Mme de SUREMAIN)  
M. LE GALL Jean–Yves – Directeur général (procuration donnée à Mme M.  
DUBOIS–RANDÉ)  
Mme MATTEI Sarah – Entreprise de –500 salariés (procuration donnée à  
Mme NGUYEN)  
M. ZOUGBEDE Jean – Organisation représentative des salariés (procuration  
donnée à M. DELBÉ)

**Parmi les membres de droit et les invités du Conseil, étaient présents ou  
représentés :**

M. AUVERLOT Daniel, Recteur de l’Académie de Créteil, Chancelier des  
Universités, représenté par M. SEBAG

Mme BAJARD Cécile, Directrice du SCD  
M. BERNARDINO Amilcar, Directeur de l'IUT Sénart-Fontainebleau  
Mme DACOSTA Hélène, Directrice des services financiers  
M. DEBORDE Véronique, Préfiguratrice Fondation partenariale de l'UPEC  
M. DÉHAN Frédéric, DGS  
M. DEMERET Simon, Directeur de la DAJG  
M. DUFLOT François, Directeur des systèmes d'information  
M. FROUTÉ Philippe, Administrateur provisoire de l'UFR AEI  
M. GADESSAUD Laurent, Directeur de l'IUT Créteil-Vitry  
M. GILBERT Simon, VP CR  
Mme GOYCHMAN Anna Directrice de la recherche et de la valorisation  
Mme GROS Clémence, Directrice du SAPAS  
Mme HUMAIN-LAMOURE Anne-Lise, Directrice de l'UFR Lettres et Sciences humaines  
Mme JAHAN Cécile, Directrice de la Formation professionnelle  
M. JAMI Hervé, Directeur du SSU  
M. LÉONEL Éric, Vice-président délégué FTLV, FA, FC et Entrepreneuriat  
Mme MANENT Estelle, Assistant de direction DAJG  
Mme MARIN Brigitte, Directrice de l'Espe  
M. MOITON Gilles, Agent Comptable  
M. MOSCOVICI Jacques, Directeur de l'UFR Sciences et technologie  
M. MAITROT DE LA MOTTE Alexandre, professeur Faculté de droit, UPEC  
M. NAMANE Lamine, Assesseur Moyens  
M. PALAU Yves, Administrateur provisoire de l'EEP  
M. POIRET Guillaume, Vice-président Patrimoine et Développement durable  
M. POLONOWSKI Emmanuel, Directeur de l'UFR Sciences Économiques et de Gestion  
Mme RAY-LE CORRE Bénédicte, Directrice de la communication

## SOMMAIRE

---

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT .....	6
1.1 Point d'information du Président.....	6
1.2 Approbation des procès-verbaux de la séance du 16 octobre et du 6 novembre 2020 .....	21
2. VIE INSTITUTIONNELLE .....	23
2.1 Approbation d'un mandat accordé au président pour l'accomplissement de tout acte juridique dans le cadre de la cession de terrains à l'État sur lesquels sont construits le bâtiment des licences professionnelles et la bibliothèque universitaire de Sénart.....	23
2.2 Approbation du protocole transactionnel conclu avec la Société du Grand Paris .....	24
2.3 Approbation de la délégation de compétences du Conseil d'administration au Président de l'Université afin d'approuver les protocoles transactionnels.....	24
3. QUESTIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES .....	28
3.1 Approbation des grandes orientations budgétaires, enveloppes et dotations relatives au budget initial 2021 .....	28
3.2 Approbation d'admissions en non-valeur.....	68
4. RESSOURCES HUMAINES.....	69
4.1 Validation du dispositif de l'équivalent du CIA pour les personnels contractuels BIATSS.....	69
5. PATRIMOINE.....	70
5.1 Approbation de l'achat du pavillon au clocher et du bâtiment 2A de la ZAC départementale Chérioux.....	70
6. FORMATION ET RECHERCHE .....	72
6.1 Approbation de la campagne des certificats universitaires, diplômes universitaires et des diplômes interuniversitaires.....	72
6.2 Approbation des annexes financières des certificats universitaires, diplômes universitaires et des diplômes interuniversitaires.....	75
6.3 Approbation des modalités de composition des conseils des écoles doctorales 76	
7. CONTRATS ET CONVENTIONS.....	79
7.1 Information sur les contrats et conventions approuvés au nom de l'Université 79	
QUESTIONS DIVERSES.....	80

*La séance est ouverte à 9 heures 34 sous la présidence de M. DUBOIS-RANDÉ.*

## **1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT**

### **1.1 Point d'information du Président**

**M. LE PRÉSIDENT.** – Bonjour à toutes et à tous. Nous avons le quorum pour démarrer ce CA. Nous avons un point d'information en deux temps, avec un point général, puis nous ferons un point avec les DR représentées à la dernière CR au nom des titres. Nous voterons la même motion à ce CA.

C'est une motion plus que. Elle est critique par rapport aux annonces de cette loi.

Pour le point d'information, nous n'avons pas d'éléments depuis le dernier CA, sinon les annonces du président de la République que vous avez entendues avec l'ouverture de l'université prévue en février prochain. Une fois que nous avons dit cela, c'est évidemment sous réserve que tout se passe bien. Je suis d'une nature optimiste, mais la troisième vague existe partout. Sans l'immunité collective, nous voyons mal comment le virus ne va pas circuler à nouveau.

Nous sommes très loin de cette immunité. Elle est loin d'être acquise. Les Thanksgiving canadien et américain montrent qu'il suffit que les gens se retrouvent ensemble pour que cela refasse un tour de piste et que cela reparte de nouveau. Restons sur l'optimisme. Ce serait très bien que nos étudiants puissent être à l'université en février. C'est un souhait collectif. Nous pouvons nous en réjouir.

Nous verrons en février. C'est le premier point sur l'état de la situation. Cela se déroule globalement, mais vous savez que la précarité étudiante est majeure. Nous en sommes vraiment à des distributions de panier-repas très large.

*(coupure micro)*

Des actions sociales autour de ce point sont très lourdes. Je ne parle pas des plateformes numériques, ni de la distribution d'ordinateurs. Nous sommes parmi les universités qui répondent tant bien que mal à ces besoins.

Nous avons eu un point avec la Région, sur des États généraux de l'enseignement supérieur proposés par la Région. Nous y avons interpellé beaucoup, moi en particulier, autour de l'aggravation des inégalités et de la précarité. Nous avons des étudiants qui sont sans domicile fixe. Ils couchent dehors. Nous les rapatrions comme nous pouvons. C'est quand même très difficile. Nous sommes en contact avec les associations des différentes villes et les départements pour essayer de combler tout cela. Je pense que cela a été pris en compte par la présidente.

Il y a un certain nombre de choses qui semblent aujourd'hui se poser. Ce n'est sûrement pas assez, mais ce sont des choses qui sont contrôlées par la Région.

Il y a aussi une réunion avec l'enseignement supérieur et Anne-Sophie BARTHEZ en particulier. Elle a donné quelques informations. Il y a surtout une information qui a été relayée par le Premier ministre autour du tutorat étudiant des plus jeunes par des étudiants plus aguerris. Il y a une annonce de soutien massif pour un tutorat étudiant. Je crois que c'est plutôt une bonne nouvelle. Cela permettra d'accompagner tous ces dispositifs écrits par le CROUS. C'est quelque chose qui est à prendre. Nous nous sommes inscrits dans cette démarche de tutorat, consistant à répondre et à proposer. Nous y reviendrons avec les composantes pour prendre en charge les étudiants les plus jeunes. C'est un point qui a été signalé par le ministère délégué à Matignon.

Parmi les autres points soulevés par Anne-Sophie BARTHEZ, il y a le principe de revoir les dotations d'universités qui ne seraient pas les plus riches, en particulier celles de la Couronne, dans la région Francilienne. Nous avons déjà pris attache. Nous ne connaissons pas encore les conditions de revalorisation de ces financements. Nous serons présents pour expliquer que l'UPEC, même si ce n'est

pas une université qui a des problèmes comme Paris 8 ou Paris 13, a une densité étudiante tellement forte que nous avons besoin d'accompagner tout cela. Les dotations supplémentaires seront demandées avec des points techniques qui seront proposés par les services.

Sur les annonces de la Région, il faut retenir l'annonce d'une Chaire Sciences Humaines et Sociales. Elle a été proposée de façon un peu collective. Par COMUE, il y aura une chaire Sciences Humaines et Sociales qui sera proposée par la Région. Nous ne connaissons pas encore les contours, mais ce sera un point intéressant pour nous de répondre avec l'UGE (Université Gustave Eiffel) et les autres membres de la COMUE sur cette chaire. Nous en verrons un peu les contours, mais je trouve que c'est un point positif et un signal très positif pour les Sciences Humaines et Sociales.

Sur les points d'information, je n'ai pas trop d'autre élément majeur. Je vous propose de passer la parole à Simon pour faire un point LPR. Nous pourrons ensuite discuter de cette introduction.

**M. GILBERT.** – Bonjour à toutes et tous pour cette séance du CA lors de laquelle nous pouvons aborder des éléments de présentation sur le cadrage général de la LPR. Nous sommes arrivés au terme d'un processus parlementaire qui a conduit à ce que le texte soit adopté définitivement. Quand je dis « définitivement », je mets des guillemets parce que rien n'est définitif. Comme cela lui a été demandé, le président de la République peut resoumettre le texte en débat à l'Assemblée ainsi qu'au Sénat.

Par ailleurs, nous aurons une possibilité que le Conseil constitutionnel puisse opérer une censure de plusieurs dispositions du texte, sachant qu'il sera saisi et sachant que de nombreux collègues sont en train de rédiger des argumentations juridiques de nature à le convaincre de procéder à des censures de certaines dispositions de la loi.

Dans ce texte, nous avons donc un très grand nombre de points, sur lesquels je ne vais pas revenir en détail ni entièrement. Il y a en réalité énormément de dispositions et de multiples sources affectées. Je rappelle qu'il y a 138 pages de discussion au Parlement sur ce texte. Nous retrouvons des dispositions qui concernent l'emploi, le financement de la recherche, le HCRS, l'ANR, la programmation budgétaire, les mesures de carrières, les voies de recrutement, la question du Conseil national de l'université, des aspects de droit pénal relatifs à l'introduction et à la pénétration dans les établissements. Cela concerne le doctorat, le post-doctorat, les séjours des étrangers. Il y a énormément de choses.

Ce qui apparaît comme très important pour les administrateurs et pour l'université d'une manière générale, c'est le fait qu'il y a des éléments assez emblématiques de nos conditions de travail qui sont interrogés sinon remis en question à travers ce dispositif. Je dirais qu'elles concernent ces. À l'initiative d'Éric PELLET, nous avons déjà voté deux motions. L'une concernait la question de la liberté académique qui a fait l'objet d'une attaque frontale ayant donné lieu par la suite à un recul, puisque la référence aux valeurs de la République a été ôtée des dispositions du texte. Le gouvernement a compris qu'il y avait ici un enjeu qui serait une interrogation de la part du Conseil constitutionnel et qu'il y aurait une censure.

Je pense qu'il a préféré reculer plutôt que de s'exposer à une censure qui était certaine. Ce qui est en revanche marquant et qui demeure dans le texte, c'est que nous avons un vrai contournement du CNU, une vraie réduction du périmètre des compétences du CNU pour procéder à des qualifications de docteurs ou de maîtres de conférences HDR. Nous avons un contournement du CNU pour la question des chaires de professeur junior. Ce contournement du CNU pose un problème dans le sens où il remet en question une institution qui depuis plus d'une cinquantaine d'années, 70 ans, assure un vrai point d'équilibre pour l'ensemble des champs scientifiques en matière de recrutement et d'évaluation des collègues.

Nous avons ici un examen indépendant et impartial des candidatures qui est assuré par les pairs. Il est vrai que nous voyons très bien qu'une politique de remise en question de cette structure du CNU est à l'œuvre, avec le développement d'une logique de recours aux institutions locales. Nous savons que cela comprend tout ce que cette logique charrie de dangers et d'interrogations en suspens par rapport aux questions liées au localisme, par rapport à des questions liées à des logiques d'équipes locales et de clans. Il y a un vrai risque que nous ayons ce dispositif qui soit mis en œuvre si les universités ne jouent pas le jeu d'une vraie concurrence.

Il y a des champs scientifiques qui ont déjà anticipé ces problèmes. Ils considèrent qu'il faut développer la concurrence et faire en sorte que ce soit de vrais concours. Je pense par exemple à la question des disciplines économiques. Les économistes ne recrutent pas leurs docteurs dans leur université. C'est une pratique qu'ils ont mise en place. C'est une vraie garantie. Ce n'est pas du tout le cas dans de nombreux autres champs. Autrement dit, nous avons déjà des collègues qui ont anticipé cette difficulté. Nous voyons bien ici que la logique à l'œuvre va ôter des garanties de bon recrutement. C'est finalement une logique qui n'est pas illogique à la fonction du concours.

La question des chaires de professeur junior repose bien sur une logique de concours. Le problème, c'est que nous contournons le CNU. Le problème, c'est que nous anticipons un recrutement de nos professeurs alors même que la personne n'a pas accompli le travail pour lequel elle doit être recrutée. Nous ne savons pas à l'avance quels seront les mérites qui seront les siens. Par ailleurs, c'est vraiment l'instauration d'une logique de recrutement à double vitesse, avec évidemment tout ce que cela charrie de difficulté et d'iniquités pour les collègues. On suppose aussi qu'il y a des questions qui se poseront sur l'accès aux corps, mais aussi sur les moyens financiers qui environnent ces chaires.

Ce qui est très problématique, c'est que l'État est en train de passer en force sur ce sujet. Nous l'avons vu. Il n'y a presque pas eu de concertations avec l'Enseignement supérieur et la Recherche sur de nombreux aspects de la dernière mouture du texte adopté. Il y a aussi eu des manifestations d'hostilité très importantes et nombreuses, des pétitions ont été signées, avec des signataires très nombreux. Je pense notamment à mes collègues juristes. Ils ont joué un rôle important dans les deux dernières semaines. On voit bien qu'il y a ici un vrai coup de force et que nous avons une vraie séparation entre la communauté et les élus qui ont soutenu le projet du gouvernement.

Néanmoins, les choses ne s'arrêtent pas là puisque nous sommes informés que l'État propose de développer les dialogues de gestion stratégique complémentaires pour procéder à des estimations des besoins des universités. Dans la communication qui nous a été adressée sur les dialogues de gestion stratégiques complémentaires, nous avons observé que l'État est en train de nous proposer d'avoir des discussions sur les soutiens complémentaires dont ont besoin les universités en termes budgétaires. C'est ce qui est sous doté.

Cette discussion doit être combinée avec la mise en œuvre des chaires de professeur junior. Vous allez voir que c'est vraiment un sujet. Cela veut dire que l'État est en train de nous informer que si nous voulons demander des sous complémentaires pour renforcer nos capacités à assurer nos missions de service public, nous devons discuter avec lui de cet objet en lien avec la question des chaires de professeur junior.

Cela veut dire que l'État est en train de nous dire que si nous voulons les moyens, ce sera une logique d'ensemble. Ce sera un diptyque. Autrement dit, nous allons nous retrouver confrontés à cette difficulté. C'est un grand point d'interrogation par rapport à la manière de discuter avec l'État, sachant qu'il veut que sa politique produise des effets, alors même qu'il sait qu'il y a une très forte résistance. Il faut

craindre que l'État nous dise que c'est tout ou rien. Si nous ne voulons pas accepter les chaires de professeur junior, nous n'aurons pas les 4 millions d'euros de budget que nous demandons. C'est vraiment le problème auquel nous sommes confrontés. Il va falloir réfléchir à la manière d'anticiper cette difficulté.

Il y a un autre point qui est très inquiétant, c'est le renforcement de dispositifs du Code pénal qui introduit au Code de l'Éducation un délit consistant à troubler la tranquillité publique ou le bon ordre de l'établissement si les personnes qui pénètrent dans l'établissement n'ont pas été habilitées par des dispositions législatives ou par une autorisation du chef d'établissement. Nous savons que les universités sont des lieux d'expression. Ce sont aussi des lieux d'expression intellectuelle de personnes engagées. Nous nous souvenons de mai 1968 à Nanterre. Cela fait partie de notre histoire politique. C'est un phénomène tout à fait compréhensible que ce soit aussi dans les universités que s'exprime une parole politique. C'est dans les universités que nous développons aussi les idées et que nous apprenons à déconstruire les propos et les discours.

Nous pouvons imaginer ici que certains Présidents utilisent ces dispositifs pour opérer une sorte de contrôle *ex ante* de manifestation scientifique, d'organisation d'évènements intellectuels avec des enjeux politiques et qu'il y a une instrumentalisation de cet article pour empêcher une expression qui doit pouvoir continuer d'avoir lieu. Ici, il y a un énorme problème par rapport au cadre dans lequel nous devons nous exprimer au sein de l'université. Évidemment, nous sommes complètement opposés à ces éléments. C'est pour cette raison que nous vous avons proposé une motion qui contient des éléments qui ne passent pas.

Il y a aussi un autre point. L'ANR va devenir le pourvoyeur des fonds en soutien à la recherche, comme c'était déjà le cas. Sauf que cela va prendre des proportions beaucoup plus importantes. Nous pouvons nous réjouir d'avoir un taux de succès à l'ANR qui double sur la trajectoire. Nous sommes en effet aujourd'hui à 16 %, et la

trajectoire est montée à 30 %. Néanmoins, il risque d'y avoir un écart considérable entre les universités qui seront capables d'accompagner leur communauté pour déposer les candidatures, qui seront de plus en plus complexes et de plus en plus exigeantes, avec les universités qui n'en auront pas les moyens.

Il y a ici un vrai risque que cette logique renforce la fracture qui est déjà en train de se développer entre les universités de recherche intensive sur lesquelles nous mettons tous les moyens, et les autres universités qui se retrouvent un peu abandonnées et qui ne sont plus en capacité d'exercer de manière correcte leurs fonctions.

Il faut savoir que quand nous ne développons plus la recherche dans l'université, il faut bien être conscient que cela a un impact sur la formation. Nous avons toujours un lien avec la formation à chaque trajectoire. Autrement dit, il y a vraiment ici un vrai danger sur lequel l'équipe politique souhaite vous exposer son opposition.

Vous avez sous les yeux un texte qui vous est proposé comme base de discussion, s'il vous convenait comme objet de vote. C'est un texte qui a donné lieu à un vote au sein de la commission recherche. Il a presque fait l'unanimité, avec deux abstentions. C'est un texte sur lequel nous souhaitons discuter. Cela peut être une bonne base de discussion. S'il vous convient, il pourra faire l'objet d'un vote.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Mme de SUREMAIN souhaitait prendre la parole pour le Département et M. PELLET aussi.

**M. PELLET.** – J'ai un micro. Bonjour à tous. Merci Simon pour ce point sur les débats nationaux sur les universités. Il était clair et précis. Sur les risques de mise en concurrence et donc d'inégalité entre les universités, j'ajouterai que ce sont plus que des risques. C'est un mouvement qui est même théorisé et souhaité par certains initiateurs de ces réformes. J'ajouterai aussi à l'avenir la disparité et les inégalités à l'intérieur même d'une université entre les laboratoires et les instituts

qui obtiendront des financements et les autres. Cela risque et je pense que cela vise aussi à pousser à une spécialisation disciplinaire des universités. Cela fait aussi partie des risques de cette réforme.

Sur la motion, c'est la motion votée à la commission recherche. Elle me paraît très bien. La page qui est présentée ici à l'écran finit par un point-virgule. Y a-t-il une suite ?

**M. LE PRÉSIDENT.** – Il y a une suite oui. Je ne sais pas comment faire pour tourner la page. Pouvez-vous tourner la page ?

**M. PELLET.** – D'accord.

**M. GILBERT.** – À la fin, en dernière ligne, il ne faut pas lire « *elle a rappelé* », mais « *il a rappelé* ».

**M. PELLET.** – D'accord. Par rapport à ce que vous disiez Simon, et par rapport aux rappels faits dans cette motion que je voterai personnellement, ma question porte sur l'engagement. Ce n'est pas forcément l'objet de la même motion. Le gouvernement s'appuie actuellement sur quelques présidents d'université. C'est son seul soutien. Ce sont d'ailleurs à peu près les seules personnes que le ministre a consultées ces derniers temps, aux dires même d'un de ses directeurs démissionnaires, M. LARROUTUROU.

Je sais que c'est proposé dans un certain nombre d'universités, mais cela ne vaudrait-il pas le coup que les présidents en exercice s'engagent à ne pas utiliser la loi pénalisant les rassemblements sur le campus ? On va me répondre que ce n'est pas une décision du président, mais d'autre part, serait-il possible d'inviter par exemple les écoles doctorales dans la mesure où elles peuvent jouer un rôle, à ne pas contourner et à respecter la demande de qualification par le CNU ? Cela pourrait cette fois être sous la forme d'un engagement. La question des chaires junior se pose de la même façon.

**M. GILBERT.**– En fait, il y a plusieurs points dans la réponse. Je ne répons pas à la place du Président. Je donne des éléments du cadre juridique. Par rapport à la question des pouvoirs du Président dans une université, il faut bien avoir à l'esprit qu'à partir du moment où le Président a des compétences prévues par les textes, il est tenu de les exercer. Cela signifie qu'il n'a pas le choix de les exercer ou non. Il est tenu de les exercer. C'est un grand principe du droit public.

Une personne qui exerce des compétences n'a pas la compétence de déterminer ses propres compétences. S'agissant des règles qui concernent l'ordre public, nous sommes ici face à une pénalisation d'éléments de trouble à l'ordre public. Les autorités titulaires d'un pouvoir en matière d'ordre public de préservation de la sécurité des personnes et des biens n'ont pas le choix d'exercer ou de ne pas exercer leurs compétences. Elles sont juridiquement tenues de les exercer.

Si jamais elles ne les exercent pas conformément aux textes, elles commettent une faute au plan administratif. Cela veut dire que le Président ne peut pas s'engager à ne pas appliquer un article qui est prévu par la loi et qui concerne les questions d'ordre et de sécurité. Sans quoi, il commet une faute juridique. C'est un premier point.

Ensuite, pour la question du CNU, si nous nous engageons à ne pas appliquer les dispositions, cela voudrait dire que nous ne respecterions pas le texte de la loi. Nos modalités de recrutement pourraient être contestées en justice parce que nous n'aurions respecté pleinement les dispositions du texte. Cela veut dire que nous sommes ici tenus.

Par rapport à la question des chaires de professeur junior, c'est un peu différent. Il y a ici une possibilité de ne pas aller dans. Mais nous allons quand même nous retrouver confrontés à un problème politique qui va dépasser les chaires de professeur junior. Nous allons assez rapidement nous retrouver confrontés à cela, dans le cadre du dialogue stratégique et de gestion. Si nous expliquons que nous

avons besoin de soutien renforcé pour nos missions et que l'État nous dit qu'il est prêt à nous financer 4 millions d'euros supplémentaires, mais qu'il souhaite par contre que nous ayons une chaire de professeur junior, sinon leur politique n'est pas mise en œuvre, ici la question est de savoir ce que nous faisons, sachant que renoncer à la chaire de professeur peut mettre en péril ou en danger un grand nombre d'autres missions qui sont structurantes de l'université et qui impliquent des financements nécessaires.

Il y a ici une sorte de chantage. C'est un grand mot. Je ne sais pas quelle sera la teneur de l'échange, mais nous sommes ici confrontés à un rapport de force qui peut nous être défavorable si nous refusons.

**M. PELLET.**– Oui je comprends et je ne suis pas très étonné de votre réponse juridique. En fait, des collègues juristes m'avaient déjà fait la même réponse. Du coup, je comprends bien qu'une sorte d'engagement solennel signé par la présidence est juridiquement impossible.

Malgré tout, un autre moyen indirect serait de donner à une motion comme celle-ci une publicité bien plus importante que celle que l'on donne habituellement aux motions. Cela vaudrait le coup puisqu'elle serait votée par les conseils centraux et pas seulement par le CA. Il me semble qu'un affichage d'intention et de position peut aussi être compris comme une incitation dans ces deux sens.

J'entends bien qu'un président ne peut pas aller contre la loi et décider ou non d'appliquer la loi. Nous sommes bien d'accord. Il n'empêche que nous devinons assez bien qu'autour de cet amendement sur les troubles à la tranquillité, les appréciations pourront être différentes entre les présidents d'un campus.

Je suis d'accord sur le fait qu'il n'y ait pas de possibilité de l'annoncer à l'avance, mais je pense qu'un affichage de cette motion dans différents endroits ou dans les composantes pourrait un peu valoir une forme d'engagement. Je ne sais pas sous

quelle manière cela pourrait être fait. Peut-être par un affichage, et pas seulement un rangement quelque part sur le site.

**M. GILBERT.**– Par rapport à la question du délit prévue dans le Code, autant il n'est pas possible de dire que nous n'appliquerons pas le texte et que nous ne respecterons pas les dispositions de droit pérenne dans le Code de l'Éducation, autant je pense que le fait de s'opposer à ce texte, et que ce soit les politiques, les élus et l'ensemble de la communauté qui s'y oppose, donne à penser que lorsqu'il y aura une manifestation scientifique, avec éventuellement une expression politique de non-lieu, une manifestation un peu vive, avec des personnes un peu nombreuses, il y aura une attitude bienveillante et compréhensive, dès lors qu'il n'y a pas d'atteinte à la sécurité des personnes et des biens.

S'il s'agit simplement d'un débordement passager et que des gens sont un peu vifs dans leur expression, les présidents des universités françaises n'auront pas à cœur de faire taire cette expression qui peut être tout à fait entendue. Je pense que les présidents d'université comprennent très bien qu'il peut y avoir une implication plus ou moins stricte de ces dispositions. Nous pouvons comprendre que ceux qui s'y opposent en auront une lecture la plus légère possible.

**M. PELLET.**– J'ai juste une petite remarque. Je n'ai pas trop d'inquiétudes concernant la possibilité pour les enseignants d'exercer leur liberté d'expression. Je pense que nous risquons de reparler de cet amendement beaucoup plus fortement le jour où le gouvernement ou un gouvernement décidera d'augmenter fortement les frais d'inscription à l'université. Quand les étudiants réagiront à cela, je crains que nous reparlions de cet amendement. Tout le monde sait que c'est la logique à laquelle aboutiront les orientations de la LPR et de quelques autres lois. Ce ne sera pas avant 2022, pour des raisons que tout le monde comprend. Il s'agit que la vraie finalité de cet amendement soit là, pas tellement pour les enseignants.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Merci Éric pour ce commentaire. Je pense que nous sommes tous en phase avec les propos de Simon. Je crois qu'il y a une quasi-unanimité sur ce texte. Je vous rappelle aussi que le directeur de la DGRI a démissionné. C'est assez inhabituel. Tout cela représente des signaux. Je pense qu'à l'UPEC, ce ne sera pas très difficile. Nous n'allons pas, par la volonté du peuple, ils en sortiront par la force des baïonnettes, mais ici, nous sommes quand même assez démocratiques.

Nous n'allons pas nous lancer dans des affaires. La bienveillance amène la bienveillance. C'est presque une évidence pour nous que nous puissions considérer les expressions des uns et des autres, même si elles sont contradictoires. La contradiction est nécessaire, et la démocratie est toujours.

Il faut quand même avancer sur ce CA. Avec les modifications de texte proposées par Simon sur une coquille, je vous proposerai de voter cette motion. Ce que vous écrivez dans la messagerie instantanée n'est pas clair, Jean. Je ne sais pas si c'est une demande de prise de parole.

Je vous propose d'avancer, sauf s'il y avait d'autres remarques. Je passe la parole à M. LIGNEUL et à Mme FAURE DUNABEITIA, puis je vous proposerai de passer au vote.

**Mme FAURE DUNABEITIA.** – Bonjour. Au niveau du SGEN-CFDT, le constat est fait sur cette loi. Nous savions qu'elle allait arriver. Nous sommes aujourd'hui dans un mouvement plus général de réflexion sur le financement de l'enseignement supérieur. Nous sommes quand même aujourd'hui entrés dans un système où le financement porte en majorité sur des appels à projets. Ici au niveau de la recherche, nous voyons bien que la concurrence va s'accélérer entre les établissements.

Par ailleurs, au niveau de la précarité, je me souviens lorsque au niveau des BIATSS nous nous sommes soulevés contre les contractuels et les précaires. Nous étions un peu seuls à ce moment-là. Je pense que ce mouvement de précarité est en train de

s'installer pour toute la communauté universitaire. Voilà le constat. Quel que soit le statut, il n'est plus protecteur aujourd'hui. C'est ce qui en ressort. Je le regrette pour les jeunes chercheurs qui vont arriver, s'ils viennent dans l'enseignement supérieur.

Je pense que dans quelques années, le métier d'enseignant en supérieur sera en tension, comme d'autres métiers. Voilà ma déclaration.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Merci Joëlle. M. LIGNEUL souhaitait prendre la parole.

**M. LIGNEUL.** – Oui, très rapidement. Je ne veux pas retarder inutilement le CA. Je voudrais dire que je trouve les propos d'Éric PELLET particulièrement mesurés. Je les partage assez largement. J'ai simplement une inquiétude de plus que lui.

J'ai une vraie inquiétude sur les libertés académiques et en particulier les libertés des universitaires. Je n'ai pas de difficultés pour le dire. Je crois que le seul moyen de défendre ces valeurs académiques, c'est de recadrer un peu les choses.

L'université fonctionne comme une communauté depuis le XIII<sup>e</sup> siècle. Cela fait un certain nombre de siècles que les choses se passent bien. Je crois qu'il faut globalement recadrer un peu ces principes de fond. Nous devons assurer un certain nombre de missions de façon constante, avec des règles qui tenaient la route. Il faut rappeler ces grands principes et dire que nous allons les mettre en œuvre.

Ensuite, je pense que Simon a raison. Je suis d'accord sur le fait que nous ne pouvons pas dire que nous allons respecter ou ne pas respecter la loi. Je me souviens dans ma jeune carrière universitaire d'avoir déjà eu l'occasion d'aller avec le doyen de la faculté de Droit de demander à des gens de sortir de la bibliothèque parce qu'ils gênaient, d'essayer de le faire comme cela et d'arriver à gérer les choses de cette façon. Je pense que nous allons continuer à le faire de la même façon. Je crois qu'il faut un peu recadrer les choses et expliquer pourquoi cela pose une difficulté.

L'histoire n'est pas complètement écrite et il y aura des choses à l'avenir. Il ne faut pas simplement dire que nous allons refuser d'appliquer la loi. Il faut peut-être rappeler les vrais principes de fond qui sous-tendent notre action. Voilà ce que je voulais dire.

**M. LE PRÉSIDENT.** – En tout cas, c'est pour cela que nous voulions faire un point d'information et faire voter une motion dans le CA sur cet objet qui interroge très fortement, tout bord politique confondu. Si vous êtes d'accord, je vous propose de la voter, et donc d'ouvrir le vote.

**Mme HMAMOU.** – Pour les procurations, Mme ARMINOT a donné procuration à M. LOWENSTEIN. M. GRIMBERT a donné procuration à M. THAUVRON. M. LE GALL a donné procuration à M. DUBOIS-RANDÉ. Mme LE LAGADEC a donné procuration à Mme de SUREMAIN. Mme MATTEI a donné procuration à Mme NGUYEN. M. MEKONTSO DESSAP a donné procuration à Mme CADUSSEAU. Mme CASCONÉ a donné procuration à M. THAUVRON. M. TROUMI a donné procuration à M. LOWENSTEIN et M. ZOUGBEDE a donné procuration à M. DELBÉ. Je vais donner la main à Estelle.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Je vous rappelle qu'il y a le vote des élus, les premières procurations, puis les deuxièmes procurations. Il y a donc trois votes.

**Mme MANENT.** – J'arrive à 19 votes. Il m'en manquerait un. Je publie le sondage. Nous passons à la première procuration. J'ai sept personnes. Il m'en manque une ?

**Mme HMAMOU.** – Non c'est bon.

**Mme MANENT.** – Merci. Je vais passer à la deuxième procuration. Nous avons ici deux votes. C'est bon pour moi.

### *Intégrer les résultats du vote*

**M. LE PRÉSIDENT.** – Merci. M. PELLETT, nous en ferons une bonne publicité.

Mme DE SUREMAIN, vous souhaitiez intervenir ?

**Mme DE SUREMAIN.** – Oui merci. Bonjour à toutes et à tous. C'est une expression de la part de Mme LE LAGADEC qui ne pouvait pas être ici ce matin. Au nom du Conseil départemental du Val-de-Marne, elle se félicitait de la bonne collaboration entre l'université, l'UPEC et le CROUS. Cela a permis de répondre à des besoins d'étudiants, qui peuvent être vraiment en difficulté. Elle se félicitait de ces actions conjointes, notamment de la livraison de paniers repas qui était une façon de répondre aux premiers besoins de ses étudiants. Elle tenait à le signaler en point d'information d'ouverture. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.** – C'est effectivement une collaboration soutenue avec les Départements. Nous l'avons déjà vécu lors de la première vague. Cela s'accroissait. Je signale au passage qu'un certain nombre de nos personnels demandaient aussi l'accès à ces paniers repas. C'est une information. Elle traduit bien la difficulté globale, au-delà des étudiants. C'est un problème que nous voyions venir.

Je vous propose de rentrer dans le CA. Il me semble qu'il y a eu un problème de report des procès-verbaux. Vous pouvez nous dire cela.

## **1.2 Approbation des procès-verbaux de la séance du 16 octobre et du 6 novembre 2020**

**Mme HMAMOU.** – Oui, il y a eu apparemment un problème de synchronisation, mais nous allons prendre en compte toutes les modifications et toutes les corrections apportées. J'ai répondu en ce sens, notamment à Mme de SUREMAIN et à M. PELLET.

**M. LE PRÉSIDENT.** – C'est sous réserve de toutes les modifications demandées. Je crois qu'il y a eu un petit problème. Bien entendu, cela a été pris en compte. Sous réserve de ces modifications, je vous propose d'approuver ces deux procès-verbaux pour les séances du 16 octobre 2020 et du 6 novembre 2020. Y a-t-il des questions ? Vous pouvez poursuivre le vote.

**Mme HMAMOU.** – Les votes ont été comptabilisés. Nous avons 18 votes favorables pour les membres présents. Nous avons aussi l'unanimité pour les procurations, avec neuf votes.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Nous n'avons pas très bien entendu, mais il semble que nous ayons la majorité. Merci.

**Mme HMAMOU.** – Oui, les procès-verbaux sont votés à l'unanimité.

**Les procès-verbaux des séances du 16 octobre et du 6 novembre 2020 sont adoptés à l'unanimité.**

**M. PELLET.**– J'ai juste une remarque Jean-Luc. C'est technique. On ne vous entend pas très bien. Je ne sais pas comment est réglé le micro chez vous.

**M. LE PRÉSIDENT.** – On parle très fort, et il est vrai que nous avons une sorte de savonnette qui ne fonctionne pas. Il nous faut un peu de temps pour nous équiper en micros. Est-ce que vous m'entendez mieux ? Nous essayons de parler fort.

**M. PELLET.**– Pas vraiment. Cela fait à la fois de l'écho et un peu de distorsion. Il faut vraiment tendre l'oreille pour bien entendre.

**M. LE PRÉSIDENT.** – C'est vrai pour tout le monde.

**M. PELLET.**– J'ai l'impression que nous entendions mieux Simon que vous.

**M. LE PRÉSIDENT.** – C'est parce qu'il a une voix de baryton. Nous allons parler plus fort et je vais essayer d'articuler, parce que nous avons des masques. Je crois que Simon avait retiré son masque. Je vous propose de passer aux points de la vie institutionnelle.

## 2. VIE INSTITUTIONNELLE

### 2.1 Approbation d'un mandat accordé au président pour l'accomplissement de tout acte juridique dans le cadre de la cession de terrains à l'État sur lesquels sont construits le bâtiment des licences professionnelles et la bibliothèque universitaire de Sénart

**M. BERNARDINO.** – Nous allons passer aux points sur la vie institutionnelle. Simon DEMERET est présent et va prendre la main pour présenter les trois points juridiques.

**M. DEMERET.** – Bonjour à tous. J'espère que vous m'entendez bien. Concernant le point 2.1, il s'agit d'une délibération nécessaire pour procéder à la cession des terrains mentionnés, à savoir les bâtiments de licence professionnelle et la bibliothèque universitaire de Sénart. Il donne mandat au président pour pouvoir accomplir les actes juridiques dans le cadre de cette cession.

Si vous n'avez pas de questions, je pense que la délibération est assez claire. Pouvons-nous passer au vote ?

**M. LE PRÉSIDENT.** – Il n'y a pas de question. C'est de la régularisation de choses anciennes qui. Nous pouvons peut-être passer au vote s'il n'y a pas de questions.

**Mme MANENT.** – Nous passons au vote des personnes présentes. 18 personnes ont voté. Je passe à la première procuration. Sept personnes ont voté. Nous passons à la deuxième procuration. J'ai quatre votes, alors qu'il n'y a que deux procurations.

**Mme HMAMOU.** – Seuls M. THAUVRON et M. LOWENSTEIN ont deux procurations.

**Mme MANENT.** – J'ai publié les résultats.

*Intégrer les résultats du vote*

**M. LE PRÉSIDENT.** – Simon vous continuez.

## 2.2 Approbation du protocole transactionnel conclu avec la Société du Grand Paris

**M. DEMERET.** – Nous passons au point 2.2. Il s'agit ici d'autoriser le Président à signer le protocole transactionnel établi et négocié avec la Société du Grand Paris, dont l'objet est la suite donnée à une étude demandée par la SGP à l'école d'urbanisme de Paris. Le prix n'avait pas été convenu au préalable.

La délibération autorise le Président à signer ce protocole transactionnel.

**M. LE PRÉSIDENT.** – C'est formel. S'il n'y a pas de questions, je vous propose de passer au vote.

**Mme MANENT.** – Je vais débiter le sondage. Je publie les résultats pour les votes en présentiel. Nous passons à la première procuration. Je publie les résultats. Nous passons à la deuxième procuration. Merci à vous.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Simon, vous pouvez poursuivre avec le troisième point.

**Mme HMAMOU.** – Excusez-moi, je voudrais juste préciser les votes. Nous avons une unanimité à 27 voix.

<p><b>Le protocole transactionnel conclu avec la Société du Grand Paris est adopté à l'unanimité.</b></p>
---

## 2.3 Approbation de la délégation de compétences du Conseil d'administration au Président de l'Université afin d'approuver les protocoles transactionnels

**M. DEMERET.** – Merci Mme HMAMOU. Le point 2.3 est une délibération qui attribue dorénavant au Président le pouvoir de transiger. Cela permettra à l'avenir d'éviter que les protocoles transactionnels fassent systématiquement l'objet d'une délibération du Conseil d'administration. C'est une habilitation à transiger pour le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** – M. PELLET.

**M. PELLET.** – Une invitation à transiger, cela signifie donner au Président le droit de négocier avant passage en CA. Ensuite, cela suivra la procédure habituelle du vote des contrats signés ? Est-ce bien cela ?

**M. LE PRÉSIDENT.** – Ce n'est pas tout à fait cela. Simon, pouvez-vous répondre ?

**M. DEMERET.** – Non, il ne s'agit pas de cela. L'idée est que dorénavant les protocoles transactionnels pourront être signés par le Président sans passage obligatoire auprès du CA.

**M. PELLET.** – Même a posteriori ?

**M. DEMERET.** – A posteriori, une information est portée de la même manière que pour la signature des conventions au CA qui succède à la signature du protocole transactionnel.

**M. PELLET.** – Nous en avons ici un exemple avec la négociation d'un travail fourni pour la Société du Grand Paris, sauf si j'ai manqué une étape, mais c'est ce que j'en ai compris. Est-ce que vous pourriez nous dire quelle autre situation serait susceptible de déboucher sur cela ? Des protocoles transactionnels négociés par le Président n'arrivent pas si souvent.

**M. DEMERET.** – Je me permets de répondre. L'idée est que nous faisons un protocole transactionnel afin d'éviter un litige et d'aller devant le juge, ou alors pour mettre fin à une instance en cours, dès lors que l'issue transactionnelle est plus favorable pour les parties que l'issue juridictionnelle. Des protocoles transactionnels peuvent donc être passés dans toutes les matières qui peuvent faire l'objet d'un recours devant le juge, afin d'éviter la décision du juge en fonction de l'espèce et en fonction des cas.

Il s'agit de trouver un accord à l'amiable.

**M. DÉHAN.** – En complément des propos de Simon DEMERET, et pour l'illustrer, cela peut être une transaction dans le cadre d'un marché public par rapport à

l'application de pas de pénalités dès lors qu'il y a un conflit ou un litige. Ce sont des choses de ce type qui permettent de ne pas aller devant un tribunal et de ne pas aller résoudre le conflit de manière juridictionnelle en tentant de trouver un point d'accord entre les parties.

C'est souvent dans ces cas que la transaction est utilisée.

**M. PELLET.**– D'accord, mais finalement si j'en juge à l'expérience de ces dernières années, c'est quelque chose qui arrive quand même rarement. Y a-t-il donc nécessité par anticipation ou est-ce que le fait de vérifier par le CA n'est pas suffisant ? Dans la mesure où cela arrive une fois de temps en temps, c'est relativement rare.

**M. DÉHAN.** – Il est question de réhabiliter, notamment dans l'exemple des marchés publics que je citais. Il n'est pas nécessaire d'attendre un CA suivant pour prouver que c'est une question de réactivité. Je suis d'accord avec vous. Cela arrive rarement. Mais dans ces cas, il faut être très réactifs, d'autant plus pour être bien des tendances des parties adverses.

**M. PELLET.**– Oui, cela a-t-il été le cas dans l'exemple précis, sur le Grand Paris ?

**M. LE PRÉSIDENT.** – Oui.

**M. PELLET.**– Je m'interroge donc sur la nécessité. Si le mécanisme d'information du CA par les conventions et contrats arrivait très souvent, je comprendrais. Dans la mesure où c'est exceptionnel, je m'interroge sur la nécessité de se passer de l'approbation du CA.

**M. DÉHAN.** – Si vous voulez, cela fait partie des attributions et des délégations classiques d'un CA et d'un Président d'une université, à l'instar de la délégation de signature en matière de marchés publics et autres.

**M. PELLET.**– Oui, j'ai bien compris. Je demande juste si c'est une nécessité dans ce cas précis.

**M. DÉHAN.** – Pour vous donner un ordre de grandeur, qui est une illustration à proprement parler, pour les marchés publics, un Président d'université peut signer des marchés de travaux jusqu'à hauteur de 5 millions d'euros. En général, nous sommes d'accord sur le fait que ce n'est pas le cas avec des accords conventionnels.

De mémoire, j'ai le document, il me semble celui qui a été présenté aux administrateurs s'élève à 2 000 euros. Nous ne sommes pas dans des montants importants. Nous pouvons avoir des montants à la hauteur de la signature des marchés de travaux que j'évoquais. Mais c'est vraiment une chose très classique.

**M. DEMERET.** – Si je peux me permettre de compléter, comme le dit Frédéric, c'est en effet une délibération tout à fait classique dans les administrations. Au-delà de cela, nous sommes effectivement ici en matière contractuelle. Nous ne sommes pas réellement dans une situation d'urgence. Nous pouvons demain avoir une procédure juridictionnelle. Si je reprends l'exemple des marchés, sur des instructions qui sont des référés, des instructions instruites dans l'urgence, nous avons besoin d'avoir une réactivité très importante en la matière pour pouvoir passer un protocole transactionnel et le faire signer avant la tenue de l'audience.

En général, les tenues d'audience peuvent se tenir sous quinze jours à trois semaines après l'introduction du recours. C'est la raison pour laquelle M. DÉHAN parle de réactivité nécessaire en la matière.

**M. LE PRÉSIDENT.** – D'accord. Je pense que tout le monde a compris. Je vous propose de passer au vote.

**Mme MANENT.** – Nous passons au vote des personnes présentes. Merci. Nous avons 16 votes favorables, un vote contre et trois abstentions. Je publie les résultats. Nous passons aux premières procurations. Nous avons huit votes favorables. Je publie les résultats. Nous passons aux deuxièmes procurations. Nous avons trois votes favorables.

**M. PELLET.** – J’aurais juste une petite remarque de méthode. Ce n’est pas bien grave parce que les positions sont publiques dans ce CA. Ne faudrait-il pas annoncer les résultats du vote à la fin, et pas entre chaque étape ? Cela ne pose pas de problème quand il y a vingt votes, mais quand il n’y a plus que deux personnes qui ont deux procurations, leur vote est beaucoup plus public que les votes précédents. C’est une remarque, même si ce n’est pas bien grave.

**Mme HMAMOU.** – Oui, c’est ma faute. C’est moi qui ai demandé à les lire à voix haute pour que je puisse avoir une meilleure visibilité. Pour le décompte, il y a donc eu 25 votes favorables, un vote contre et trois abstentions.

*La délégation de compétences du Conseil d’administration au Président de l’Université afin d’approuver les protocoles transactionnels est adoptée.  
(avec 25 votes pour, un vote contre et trois abstentions).*

### **3. QUESTIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES**

#### **3.1 Approbation des grandes orientations budgétaires, enveloppes et dotations relatives au budget initial 2021**

**M. LE PRÉSIDENT.** – D’accord. Nous passons au point 3 sur les questions financières et comptables. Avant de passer la parole à M. BERNARDINO, nous vous proposons une orientation budgétaire très politique. Elle est dans la suite du séminaire que vous avez reçu en juin dernier. Il s’agit d’une continuité d’action par rapport à ce séminaire. C’est pour cela que nous avons choisi d’être très politiques sur les grandes lignes, que ce soit la formation et la recherche ou l’international.

Il y a aussi un point sur cette approche des services sur lequel M. DÉHAN peut à ce stade dire un mot, et en particulier sur la reconstitution des services, ainsi qu’un regard particulier sur le côté finances.

**M. DÉHAN.** – Je répondrai sur le processus budgétaire tel qu’il existe à l’UPEC comparativement à la façon dont il est décrit dans le Code de l’Éducation, en disant qu’il y a des éléments qui font l’objet de rapports d’étonnement de ma part ou de celle d’Hélène DACOSTA. En règle générale, il y a un processus qui part d’un document d’orientation budgétaire. Il passe ensuite par ce que nous appelons un équilibre général.

Dès lors que l’équilibre général du budget est voté, nous allons au travers des deux grandes enveloppes que sont l’enveloppe formation et l’enveloppe recherche. La ventilation des crédits en direction des composantes ou des laboratoires et des unités de recherche fait l’objet d’une délibération. C’est rare, de la part de la Commission de la recherche et de la CFVU. Ensuite, tout cela se termine par la délégation et la présentation aux administrateurs du budget dans sa pleine dimension. Manifestement, nous ne sommes pas complètement ni totalement dans cette épure à l’UPEC. C’est un simple constat. Il n’y a pas de jugement de valeur.

Ce sont peut-être des choses sur lesquelles il y a matière à travailler en termes de présentation. Il s’agit notamment peut-être d’apporter des éléments beaucoup plus complets, sur la dimension budgétaire et les répartitions internes entre les centres de responsabilité budgétaire des différentes entités internes, au moment de la validation et de la présentation du budget globale et définitive. C’est au niveau de la dernière étape, au mois de décembre. C’est un premier constat que nous avons pu opérer avec Hélène DACOSTA.

Nous souhaitons le porter à la connaissance des administrateurs, puisque dans d’autres établissements, celui dont je viens mais aussi celui d’Hélène, nous étions dans une présentation et un processus budgétaire un peu différent. Dans tous les cas, il est beaucoup plus proche de celui que je viens de vous décrire.

**M. BERNARDINO.**– Comme l’a dit M. le Président, nous avons voulu que la note politique (*Inaudible*) cette année des orientations budgétaires soit un peu différente des autres années, en ayant une enveloppe budgétaire qui soit pluriannuelle.

De plus en plus, les décisions que nous pouvons prendre au CA ont des impacts pluriannuels. Nous avons donc souhaité ne pas être simplement sur une vision annuelle qui a pour objectif de « voir les impacts pluriannuels » et être capables d’anticiper des impacts de manière plus sereine. Là-dessus, M. DÉHAN l’a signalé, nous avons un étonnement. C’est peut-être parce que nous avons un nouveau VPCA, un nouveau DGS, un nouveau FDSF et une nouvelle DRH.

Cela a contribué à un certain nombre de questionnements. Nous avons essayé de faire au mieux. Nous voyons bien que la situation sanitaire et la mise en place du travail à distance ne facilitent pas du tout le travail des équipes. Nous avons aussi construit des éléments budgétaires de manière à essayer de minimiser le travail des équipes administratives qui sont déjà très chargées dans cette période, que ce soit du côté des services communs ou des services des composantes. Nous sommes partis sur des dotations sous forme de BI qui soient stabilisées, avec des dotations maintenues, de manière à ce que chacun puisse rentrer dans des prévisions budgétaires de façon sereine sur l’année qui arrive.

Comme l’a dit M. DÉHAN, c’est un peu parce que nous faisons voter les enveloppes aujourd’hui, alors qu’elles ont déjà été « données » pour qu’il puisse y avoir des arbitrages sur les dotations recherche ou formation. Elles sont évidemment soumises à réserve du vote du CA aujourd’hui sur les grandes orientations budgétaires.

Il vous est proposé le maintien des enveloppes, aussi bien formation que recherche. M. NAMANE nous fera un point sur les éléments budgétaires particuliers, comme il vous l’a présenté. Bien évidemment, l’objectif nous amène à un travail qui sera prêt pour l’année prochaine et qui consiste à avoir des éléments de cadrage plus

réglementaire. Ce sera peut-être une nouveauté pour l'année prochaine, il faut essayer de construire une année 2021 sur laquelle nous partirions essentiellement sur un seul BR. Nous avons vu sur cette période un peu chargée de fin d'année que nous avons un BR1 voté au mois de septembre, puis un BR2 avec un mois d'intervalle. Nous avons à peine abordé le BR2 que nous sommes déjà sur les éléments budgétaires du BI. Cela met inévitablement en difficulté les couches administratives qui ont permis de toujours charger budgétairement ce qu'il faut finir.

Nous allons essayer de caler cela à nouveau, de manière conjointe, avec DSF, DGS et VPCA pour que nous puissions proposer des éléments de manière à stabiliser davantage les services et en tout cas travailler dans une sérénité. Sur ces éléments, je vais donner la parole à M. NAMANE pour qu'il vous fasse un petit point.

**M. NAMANE.** – Bonjour à toutes et à tous. Merci à M. BERNARDINO. Je tenais d'abord à remercier les services DRH, DSF ainsi que les autres directions, pour le travail accompli afin de nous permettre de vous présenter ce tableau d'équilibre. Il faut savoir que notamment pour la DSF DRH, nous terminons tout juste le travail sur BR2. Ici, nous sommes déjà sur 2021 (*Inaudible*).

Comme l'a dit M. le Président, la note politique d'orientations budgétaires est un peu différente de ce que nous avons l'habitude d'avoir. Elle est effectivement budgétaire, mais aussi politique. C'est la première différence. Nous avons ici donné un peu plus de visibilité puisque nous sommes sur un horizon 2021-2023. Cela ne porte pas uniquement sur l'année budgétaire 2021.

Je ne vais pas trop m'attarder sur tous les points dans cette note budgétaire et politique. Vous l'avez à votre disposition. Je vais essayer de faire un focus sur les éléments qui ont un impact sur le BI 2021. Je terminerai par quelques remarques sur le tableau d'équilibre général, même si M. BERNARDINO a déjà évoqué quelques éléments.

Cette note d'orientations budgétaires est bien sûr impactée par la crise sanitaire liée à la Covid-19. Nous avons de nouveau un BI en croissance, encore cette année. En termes de loi ORE, avec la projection 2021-2023, la rentrée de septembre 2020 a donné lieu à la création de 240 nouvelles places correspondant à un besoin de 11 postes qui ont été créés.

Si nous souhaitons détailler ces 240 places, nous avons 150 places en Santé et 60 places en LLSH. Cela donne lieu à un financement en 2021 de 672 000 euros. Nous avons aussi 30 places en DUT à l'IUT Sénart Fontainebleau, donnant lieu à un financement de 180 000 euros en 2021.

Nous aurons aussi sur 2022-2023 des financements complémentaires qui arriveront et qui concerneront les niveaux L2 et L3. En matière de réforme, la réforme importante qu'ont connue les études de Santé a été la création de la licence Sciences pour la Santé option Santé et du L.AS disciplinaire. Cela a donné lieu à l'inscription de 1 265 étudiants. À terme, il y a la création de 20 emplois. Pour l'instant, il n'y en a que quinze qui ont été mis au recrutement pour cette rentrée 2020.

Les cinq restants le seront un peu plus tard. En termes de financement, cela donne lieu à un financement de 1,2 million d'euros pour 2021. Nous avons bien entendu un enjeu, à la fois sur les L2 et les L3, pour la Santé et un L2 disciplinaire. Habituellement, nous avons beaucoup d'étudiants qui disparaissent des radars suite à l'échec de la validation de leur première année de santé.

Le projet ambitieux de l'UPEC souhaite proposer une poursuite d'études pour ces étudiants. Donc nécessairement, cette poursuite d'étude doit se conjuguer avec une augmentation des ressources financières mises à disposition de l'établissement par le ministère.

Dans le cadre du DSG 1 et dans le cadre d'un dialogue que nous continuons avec le Rectorat, il y a pas mal de choses qui sont en négociation. Il y a notamment le DUT informatique à l'IUT de Créteil-Vitry. Il devrait à terme être installé sur l'espace

Chérioux de façon concomitante avec notre école d'ingénieurs. Dans le cadre de ce DUT Informatique, nous projetons d'ouvrir 90 places aux étudiants en première année. Cela correspond à un financement de 900 K euros et douze ETPT qui sont demandés.

Dans le cadre de l'universitarisation des formations paramédicales, il y a eu l'Institut Universitaire de Kinésithérapie qui s'est installé à Fontainebleau. 29 places ont été ouvertes et elles sont financées à hauteur de 300 000 euros en 2021.

Dans le cadre d'une négociation avec le Rectorat, nous avons aussi une proposition d'augmenter nos capacités en master. 310 places supplémentaires ont été proposées, correspondant à des financements pérennes pour 620 000 euros puis à des financements sur plan de relance de 372 000 euros sur 2022. Il y a un impact un peu plus limité sur 2021 qui est de 330 000 euros. Ces augmentations de capacité sont aussi associées à une demande de huit ou neuf ETPT pour pouvoir suivre cette cadence. C'est en cours d'arbitrage et de dialogue avec le ministère.

Pour le soutien à la pédagogie, il est maintenu de différentes façons. D'abord, pour les enveloppes d'investissement, nous avons déjà arbitré une enveloppe d'un million d'euros en investissements pédagogiques. 600 000 euros ont été consacrés à des investissements dans le numérique de façon générale. Cela comprend de l'équipement informatique et des salles informatiques pour les enseignants.

Nous avons aussi un maintien des projets d'innovation pédagogique dénommés BQE, Bonus Qualité Enseignement. Ils s'élèvent à une enveloppe totale de 450 000 euros, dont 300 000 euros au titre de PULSE. Je dirais qu'il y a deux avantages dans ce cadre. Premièrement, il y a une valeur totale en augmentation. Nous passons de 380 000 euros à 450 000 euros. Le deuxième point intéressant est que dans le cadre de PULSE, nous avons des projets qui peuvent être retenus et qui s'inscrivent plutôt sur un horizon pluriannuel. Jusqu'à maintenant, nous avons uniquement des projets sur une année.

Dans le cadre de l'effort qui a déjà été fait par l'établissement et qui est ici en négociation avec le ministère, le premier point est qu'il y a 30 places CAES (Commission Académique d'accès à l'Enseignement Supérieur) qui ont été proposées par la LEG (Licence d'Économie et Gestion). Pour l'instant, nous n'avons toujours pas la notification en termes de financements, même si l'engagement a été fait oralement. La FSEG a aussi procédé au recrutement. Nous avons aussi un autre projet porté par l'UFR SESS-STAPS pour l'ouverture de 100 places supplémentaires à la rentrée 2021.

Cela pourra se traduire par un impact au BR, lors d'un projet bénéficiant d'une labellisation par EO financée à hauteur de 4 000 euros par place. Il y a une centaine de places. Le projet est porté par Sébastien LACROIX. L'idée serait de former quatre groupes de 25 étudiants qui sont un peu plus en difficulté par rapport à nos populations étudiantes. L'idée serait d'offrir un socle d'enseignement commun et une coloration. Cela donnerait lieu à quatre colorations projetées correspondant éventuellement à des perspectives de poursuite d'études pour ces étudiants, s'ils valident leur première année. Cette poursuite d'études les amènerait à intégrer notre offre de formation classique.

Vous aurez beaucoup plus d'informations sur ce projet en temps voulu. Nous avons aussi le projet avec l'excellence à travers les gradués de programme. Ils sont adossés aux axes stratégiques. Ici aussi, une fois que le résultat de l'exercice 2020 sera connu, nous avons le souhait de vous proposer un prélèvement exceptionnel sur fonds de roulement afin de financer des projets structurants pour l'établissement, et notamment (*Inaudible*).

En termes de soutien pour la recherche, ce soutien a été maintenu ces dernières années. Nous continuons sur cette voie. Nous avons beaucoup de défis devant nous, avec le lancement imminent du PIA4 (Programme d'Investissement d'Avenir). Nous avons discuté tout à l'heure de la loi LPR. D'un point de vue budgétaire, elle nous

offre ici un renforcement du budget recherche pour l'université. Face à cela, nous maintenons la poursuite de cet effort.

Premièrement, au niveau du financement des axes stratégiques, nous avons toujours le maintien du Bonus Qualité Recherche, le BQR, ainsi que des Bonus Qualité Enseignement Recherche, BQER. Nous continuons à réserver une enveloppe spécifique de 175 000 euros pour financer les axes. Le BQER est maintenu pour une valeur de 100 000 euros, et le BQR passe d'une valeur de 20 000 euros à une valeur de 50 000 euros.

En matière de projets structurants, avec la création de la fondation partenariale *UPEC\_Fondation*, vous avez remarqué dans ce document que nous avons souhaité marteler la marque UPEC afin que cela imprime à la fois au niveau de la communauté, mais aussi du partenaire. Cette marque UPEC est déclinée par différents véhicules au rang des projets. Nous avons *UPEC\_Fondation*. Nous avons aussi *UPEC\_CFA* et *UPEC\_Transfert*. L'idée serait de commencer à annoncer l'existence de cette marque UPEC.

En termes de projets structurants, nous avons ici à la fois une volonté d'aller de l'avant, mais aussi une certaine prudence. Nous avons une volonté pour aller de l'avant, parce que nous souhaitons proposer un prélèvement sur fonds de roulement, afin de doter une fondation. Ces financements pour l'instant inconnus dépendront de votre marge de manœuvre. Ces financements viendront servir ces projets structurants de l'université, E-city, One Health, MSH et autres.

Il y a aussi un aspect prudent, parce que nous ne connaissons pas encore nos résultats pour l'exercice 2020. Deuxièmement, nous ne connaissons pas le niveau du fonds de roulement, notamment la nuance avec le fonds de roulement mobilisable. En effet, tout le fonds de roulement qui existe n'est pas mobilisable. Une grande partie est déjà préemptée par des projets pluriannuels, essentiellement patrimoniaux. Une fois que nous connaîtrons notre résultat et que nous connaîtrons

notre fonds de roulement mobilisable, nous proposerons aux administrateurs un prélèvement sur ce fonds de roulement.

Il y a aussi la poursuite de l'augmentation du nombre de contrats doctoraux, dont l'allocation de recherche. L'année dernière, il y avait eu la proposition de la création de trois allocations doctorales. Cela s'était traduit par un impact de 30 000 euros sur le BI 2020.

Pour l'instant, ces trois allocations passeront en année pleine pour 2021, avec un impact de 90 000 euros. Nous avons aussi proposé la création de dix nouveaux contrats pour commencer. Ce sera en partie en centrale, pour 50 % ou bien dans des composantes, des laboratoires ou des partenaires extérieurs pour les 50 % restants. Il y a eu huit nouveaux contrats qui ont été attribués et qui donneront lieu à un impact sur 2021 à 120 000 euros. Pour 2022 et 2023, nous aurons aussi un impact. Pourquoi ? Nous aurons à la fois un impact de ces huit nouveaux contrats, mais nous avançons aussi ici une trajectoire qui aura lieu par la création de dix allocations doctorales pour 2022. Nous l'espérons. Dans la mesure du possible, nous aurons aussi d'autres contrats. Il y a aussi des enveloppes récurrentes qui peuvent être maintenues en augmentation, avec les enveloppes pour les investissements et les enveloppes pour le fonctionnement.

Pour le fonctionnement, nous avons essayé de maintenir le financement des laboratoires en maintenant le financement par enseignant-chercheur. Cela dépend de la discipline. Cela devrait donner lieu à une augmentation du budget de fonctionnement des laboratoires de 60 000 euros environ. Cela se traduira par ce montant qui sera augmenté au BR 2021.

Nous avons aussi donné un accord de principe pour des CRCT supplémentaires, sur budget propre. Nous avons une augmentation d'aménagement de service pour les collègues du second degré désirant s'inscrire dans des activités de recherche au

sein des laboratoires. Nous avons aussi l'enveloppe d'investissement d'un million d'euros destinés aux investissements recherche pour 2021.

Nous avons aussi le souhait d'accompagner les laboratoires à travers une certification d'IGE. Cet accompagnement vise à essayer de recentrer la DRV dans son rôle d'expertise et d'accompagnement des chercheurs dans les réponses aux appels à projets. La première étape de cette simplification est la création d'*UPEC\_Transfert* au sein de la DRV. Cela donnera lieu au recrutement de deux IGE pour accompagner cette création. L'idée serait de proposer sur la base du volontariat aux laboratoires qui le souhaitent de reprendre la gestion des contrats qui ne nécessitent pas une expertise particulière. Cette idée émane d'une demande de quelques laboratoires. Ici, nous accédons à cette demande.

L'idée serait à la fois d'offrir une flexibilité pour les laboratoires et de décharger un peu la DRV afin qu'elle se recentre sur son expertise. Bien entendu, cette responsabilité laissée à quelques laboratoires qui le souhaitent donnera aussi lieu au transfert des frais de gestion des contrats de la DRV vers les composantes. Dans la mesure du possible, nous souhaitons aussi reverser un pourcentage un peu plus important du précipt aux laboratoires avec l'idée que ce reversement un peu plus important puisse donner lieu à un renforcement de la structure administrative. Le but est ici d'amener les collègues qui hébergent quelques contrats de recherche actuels ou éventuellement futurs auprès de partenaires extérieurs, pour les amener à rapatrier ces contrats au niveau de l'établissement.

En matière d'investissement, nous avons à la fois des investissements numériques et des investissements patrimoniaux. Ces investissements sont relativement importants. En termes de numérique, afin de favoriser le télétravail, nous envisageons l'achat de 250 postes permettant le travail en mode distanciel. Le coût associé est estimé à 300 000 euros en 2021.

Suite à quelques demandes, nous souhaitons aussi expérimenter des espaces de coworking sur les campus. Nous sommes un archipel. Nous avons des collègues BIATSS, enseignants et enseignants chercheurs qui sont pour certains relativement éloignés de leur lieu d'exercice et de leur activité professionnelle. L'idée serait de permettre aux collègues qui souhaitent télétravailler sans rester chez eux, d'aller vers ces espaces de coworking qui sont un peu plus proches de leur établissement. Une expérimentation est menée sur le site de Sénart et elle devrait être opérationnelle dès le début 2021.

Nous avons aussi l'accentuation de l'hybridation des cours imposée par la crise sanitaire actuelle. Cela nous amène à être un peu plus volontaristes en termes de modernisation vis-à-vis de nos salles, de nos amphithéâtres et de nos salles de TD et de TP. Ici, la DSI prévoit des travaux estimés à 350 000 euros entre 2021 et 2024. Pour les investissements patrimoniaux, le schéma pluriannuel de stratégie de mobilité vous a été soumis et a été voté en juillet dernier, avec beaucoup de projets qui sont dans les tuyaux. Il y a des projets assez mûrs qui devraient se concrétiser sur 2021. Je pense aux 5 800 mètres carrés de bâti sur le site de Chérioux à Vitry, ainsi que l'installation d'école d'études politiques sur le site de la caserne Damesme à Fontainebleau.

Pour donner un ordre de grandeur, ces différents projets sur l'horizon 2021-2024 se chiffrent à 63 millions d'euros.

Pour la politique internationale, malheureusement avec le gel de la mobilité étudiante et enseignante, les activités sont entravées. C'est dommage, parce que cela met une petite parenthèse dans le dynamisme de notre DRI, qui est la politique internationale d'établissement de manière générale. Nous espérons que les choses rentreront dans l'ordre assez rapidement et qu'un soutien soit apporté à cette activité. Ce sera aussi à voir avec ministère, il pourrait aussi y avoir un rattrapage de

ce qui n'a pas eu lieu. Il faudra l'autorisation du Rectorat pour le report des *(Inaudible)*.

En matière de formation en apprentissage, nous avons la création d'UPEC CTRA. C'est toujours la marque UPEC et le véhicule est le CFA, même si c'est contractuellement plutôt un OFA. Par contre, pour les différents usagers, étudiants et parents, l'OFA ne parle pas trop. Le CFA, ils savent ce que c'est. Ce sera donc davantage un nom d'usage. Ce sera officiellement un OFA.

Comme vous le savez, le fait d'avoir accéléré le rapatriement de nos apprentis sur l'offre high-tech *(Inaudible)*. Nous étions initialement sur un schéma avec 100 apprentis en 2020, 600 apprentis en 2021 puis des milliers d'offres en 2022. Nous avons accéléré la dynamique car nous avons été confrontés à une complication des relations, avec CFA SUP2000. Nous sommes pour l'instant sur une projection de 1 500 contrats qui seront rapatriés pour la rentrée 2021, et 1 800 ou 1 900 contrats pour la rentrée 2022.

Au dernier comptage, au niveau de l'*UPEC\_CFA*, nous avons 143 contrats enregistrés au 15 octobre 2020. Au cours de cette année 2020, il y a eu le recrutement de trois BIATSS au niveau de la DiFPro. Cela concerne *UPEC\_CFA*. Il y a aussi la mise en place de nombreux process et d'outils, avec notamment l'aide d'un prestataire. Pour accompagner cette accélération de la dynamique, nous projetons de mettre au recrutement les huit postes supplémentaires qui étaient prévus en deux fois, avec initialement quatre postes en 2021 et quatre postes en 2022.

Nous accélérons ici le mouvement pour pouvoir recruter ces huit personnels dès 2021. L'objet serait ici de relever le challenge, puisque notre idée de création d'internalisation à la gestion de l'apprentissage, c'était premièrement pour mieux répondre aux besoins des différentes composantes. Ils peuvent être variés en fonction de l'expérience de ce process d'apprentissage. Il s'agissait ensuite de résoudre les problèmes opérationnels. Cela comprend concrètement

l'enregistrement de contrats et autres. Si nous l'internalisons au niveau de l'université, ce serait pour offrir des prestations qui n'étaient pas pleinement remplies par CFA SUP2000. Nous avons un challenge et nous essayons de mettre en œuvre tout ce qui est dans nos possibilités pour que ce service soit irréprochable.

En matière de politique RH et de suivi de masse salariale pour 2021, sur les dernières années, nous sommes approximativement sur la création de 80 emplois d'enseignants-chercheurs et de BIATSS, essentiellement au niveau des différentes composantes. Parallèlement à ces recrutements, nous avons aussi eu une politique volontariste à destination des BIATSS, avec la mise en place qui a été décidée en 2020 d'équivalent du RIFSEEP pour les contractuels BIATSS. C'était à hauteur de 20 % de celui qui est perçu par les titulaires.

Il s'agit donc d'augmenter l'IFSE de 5 % pour les titulaires. En termes d'impact sur 2021, ces mesures sont estimées à 483 000 euros. C'est un effort relativement conséquent, mais nécessaire. Il a d'ailleurs été complété en 2020 par l'augmentation à hauteur de 150 000 euros du montant alloué au CIA. Nous avons aussi autorisé exceptionnellement qu'il soit alloué en 2020 pour pouvoir capitaliser jusqu'à cinq jours supplémentaires dans le CET (Compte Épargne Temps). Pour l'instant, nous n'avons pas le coût réel. Nous avons une estimation d'un surcoût qui devrait tourner autour de 300 000 ou 400 000 euros sur l'exercice 2021.

En menant une politique RH BIATSS en cohérence avec l'ensemble des projets portés, nous souhaitons aussi renforcer nos directions. Ici, nous constatons sur ces dernières années que nous avons une augmentation des projets structurants. Nous avons une capacité d'absence de nouvelles formations dans le cadre des DUT sur les deux IUT. Cela pose ensuite des défis aux structures centrales. Clairement, la priorité pour 2021 devrait ici être un renforcement de ces structures centrales, afin qu'elles puissent accompagner ce dynamisme de l'université, particulièrement en termes de prestation de services à destination des entités cœur de métier,

composantes de laboratoires et autres. Mais je pense aussi à la mise en place d'outils de pilotage de l'établissement, et notamment de masse salariale.

Cela permet d'avoir une transition vers notre tableau d'équilibre général, et notamment cette augmentation de la masse salariale. Il y a ici deux ou trois plans sur lesquels je souhaitais m'attarder avant d'entamer l'échange, et les différentes réponses à vos questions.

Nous avons une augmentation de la masse salariale. Elle s'élève ici environ à 4 millions d'euros. Cela traduit à la fois le coût de la mise en place des L.AS donc les 15 emplois qui ont été mis au recrutement, les autres remplacements de L.AS en Santé, en LSH et en médecine. Nous avons aussi un effet GVT. Nous avons l'impact de la LPR, puisque nous avons été notifiés d'un peu moins d'un million d'euros au titre d'un ITER à la fois enseignant et BIATSS.

Cela se traduit sur notre BI 2021, avec une augmentation d'environ 4 millions d'euros de cette masse salariale. Néanmoins, Frédéric DÉHAN, notre DGS et Hélène DACOSTA notre DSF ont attiré votre attention sur l'impératif de disposer d'outils de pilotage de cette masse salariale et non pas une constatation a posteriori de la masse.

C'est un projet qu'il faudra envisager, parmi d'autres projets, au niveau des services comptables. M. BERNARDINO l'a signalé, nous avons aussi des dotations maintenues pour la recherche, avec une augmentation mécanique, puisque nous souhaitons maintenir le financement par enseignant-chercheur. Le nombre des enseignants-chercheurs a augmenté, et donc le financement total devrait augmenter aussi. Cela devrait correspondre à une augmentation des financements de ces enseignants et enseignants chercheurs nouvellement recrutés.

Pour les composantes, nous avons aussi un maintien des dotations. Cela nécessite une explication. Cela a été avancé en Codir. Cela a été exécuté. Nous avons pour l'instant gelé les dotations de contribution au BI 2021. Charge à nous d'ajuster en

fonction du réel au BR 2021. Par contre, et c'est plutôt du constaté, nous avons changé les amortissements. Cela correspond davantage à des décisions des différentes composantes qui prennent ici une traduction au niveau du BI 2021. C'est-à-dire différents investissements pédagogiques qui ont donné lieu à une modification des amortissements.

Les recrutements sur ressources propres donnent lieu à une modification de la contribution à la masse salariale demandée par le central aux composantes. Nous avons aussi une modification de la dotation logistique, même si cela ne concerne pas toutes les composantes. Puisque seules les deux unités et l'INSPÉ sont concernées. Ici, nous avons en apparence l'impression que la dotation des composantes baisse, mais en réalité, c'est plutôt un alignement de ce que notifie le ministère, essentiellement pour la loi ORE. Pourquoi ?

Le ministère considère que dès qu'un dispositif passe en année pleine, sur une certaine année, l'année suivante il n'est plus affiché en loi ORE, mais il est soclé de la masse salariale. C'est-à-dire que les augmentations de capacité de 2018, avec les sept emplois qui avaient été créés sont soclés dans la masse salariale. Le plan IUT qui est passé en année pleine est aussi soclé en masse salariale. Les augmentations de capacité qui sont passées en année pleine en 2020 sont soclées. Ne figurent au titre de cette loi ORE que les augmentations qui passent en année pleine sur 2021, et les augmentations prévues pour septembre 2021. Il y a aussi, et cela reste affiché sur la loi ORE, le traitement de dossiers parcours SUP et les dispositifs un peu particuliers.

J'ai parlé tout à l'heure des 30 places de Licence Économie et Gestion. Ici aussi, ce sera nécessairement affiché plus loin. Clairement, nous avons ici plutôt des dotations qui sont maintenues, si elles n'augmentent pas quand nous avons de nouveaux dispositifs. Il y a juste un soclage de la masse salariale qui figurait initialement au titre de la loi ORE.

Il n'était d'ailleurs pas perçu par les composantes, puisque cela correspondait à de la masse salariale. C'était donc gardé en centrale et cela vient abonder la masse salariale. C'est en effet le central qui assure le paiement des traitements. Cela permet aussi de le corriger légèrement. Je parle ici de masse salariale. C'est peut-être quelque part un abus de langage. En réalité, la masse salariale prévue n'est pas de 184 millions d'euros. C'est plutôt un traitement de base. Il viendra s'ajouter tout ce qui relève des rémunérations accessoires, complémentaires et vacances qui sont plutôt à la charge des composantes.

Il y a aussi deux derniers points. Il y a le maintien des dotations aux services centraux et le dernier point qui n'est pas le moins important. Il ne vous a pas échappé que tout à fait à la dernière ligne du document, nous avons un total de dépenses qui est d'un peu plus de 222 millions d'euros. Nous avons aussi un total de recettes qui s'élève à un peu plus de 219 millions d'euros. Cela fait ressortir un déficit de 3 millions d'euros. Ce déficit, nous le voyons au-dessous de la ligne « dotation services centraux et dépenses communes ». C'est la dernière cellule en vert dans les dépenses. Juste en dessous, nous avons « prélèvement sur fonds de roulement Sars CoV-2 » pour 3 millions d'euros. Cela correspond à un financement notifié par le ministère sur l'exercice 2020, très tardivement. Il est fléché vers la recherche pour les vaccins contre la Covid-19. Il y a nécessairement cette notification tardive. Il est impossible de dépenser intégralement ces montants.

Nous nous attendons ici à constater un enregistrement de la quasi-totalité du montant au fonds de roulement. Nécessairement, nous demanderons ici au ministère l'autorisation d'aller prélever ces 3 millions d'euros afin que les dépenses afférentes soient réalisées au cours de l'année 2021. Nous ne le proposerons au ministère, mais nous ne l'avons pas enregistré ici puisque c'est soumis à autorisation. Nous n'avons aucun doute. Si le ministère accorde trois millions

d'euros de dépenses, c'est un effort de financement important pour la recherche anti-Covid. Il aura bien entendu à cœur que ces recherches soient menées à bien.

Voici les différentes remarques que je souhaitais vous rapporter. Nous sommes prêts à répondre à vos différentes questions.

**M. BERNARDINO.**– Juste en complément sur ces 3 millions d'euros, Hélène pourra apporter un complément si elle le souhaite. La difficulté que nous avons est qu'elles n'ont pas été identifiées en tant que dotations de recherche qui auraient pu entrer dans un cadre pluriannuel, mais en charge de certains publics. Elles doivent être édictées dans l'année où la notification arrive. C'est la difficulté que nous avons.

Si elle avait été notifiée pour son élément qui est la recherche, nous aurions pu l'inscrire de façon pluriannuelle, mais ici ce n'est pas possible. Il a été demandé que les Rectorats soient sensibles à des prélèvements de fonds de roulement pour des efforts qui ne pourront pas avoir lieu sur l'année 2020. Cela doit faire partie des éléments de négociation avec l'accord du Rectorat, pour que nous puissions faire un prélèvement sur fonds de roulement. Ce sera tout simplement la constatation de l'argent qui a été notifié, mais qui tombe dans un fonds de roulement parce que (*Inaudible*). De mémoire, la notification complétera. Sur octobre ou novembre, cela représentera de mémoire 3,5 millions d'euros. Cela ne laisse pas le temps aux équipes de recherche de pouvoir engager l'ensemble des dépenses liées à la dotation.

**Mme DACOSTA.** – Oui tout à fait. Bonjour à toutes et tous. Je confirme pour cette notification tardive que nous avons reçue dans le courant du mois d'octobre que ce sont deux notifications pour un total de 3,5 millions d'euros. La première était pour le projet Sars-CoV2. Cela représentait 1 million d'euros. La seconde s'élève à 2,5 millions d'euros. Cela concerne le financement des premiers éléments du BRI.

Effectivement, elle a été notifiée en subvention de charge de service public. Nous sommes tenus de la rattacher à l'exercice de notification 2020. Nous avons la

possibilité de demander le prélèvement sur fonds de roulement de la partie non utilisée de cette subvention. Il faut savoir qu'en prévision, à l'occasion du BR2, 500 000 euros ont été identifiés. Nous avons estimé que nous serions en capacité de dépenser à hauteur de 500 000 euros. Les 3 millions d'euros restants seraient sur l'exercice 2021.

**M. LE PRÉSIDENT.**– Éric avait demandé la parole.

**M. PELLET.**– Oui, j'ai plusieurs questions. Je ne sais pas si je vais vous les livrer toutes en même temps. D'abord, je ferais une remarque sur les remarques que le DGS a faites en début de discussion. Je ne suis pas persuadé que la question du calendrier et la nature des documents fournis aux administrateurs, et même le contenu de la note explicative, relèvent d'une tradition à l'UPEC. Je pense que c'est un peu nouveau aussi pour les administrateurs. Je m'en suis étonné par courrier.

J'informe l'ensemble des administrateurs, certains étaient au courant, mais j'ai fait un courrier mardi pour demander des précisions et des documents supplémentaires, en particulier deux documents. J'ai demandé une évaluation précise des éléments intervenant dans l'augmentation de la masse salariale pour que nous ayons une idée de tous les facteurs qui entrent en jeu, et surtout de la proportion de ces facteurs dans l'augmentation de la masse salariale.

Ce n'est pas en soi une mauvaise nouvelle. Tout le monde sait que c'est lié à la création d'un nombre important d'emplois. Il y avait cet outil que j'avais demandé. J'ai aussi demandé le tableau des dotations aux composantes qui nous est habituellement fourni. Je ne l'ai pas eu. Sur la première demande, et même implicitement sur la deuxième, dans les explications de M. NAMANE, il y avait clairement des éléments de réponse à cela. Je répète que nous demandons aux administrateurs de voter sur les grandes orientations. Il est quand même normal que nous ayons des documents qui permettent vraiment de comprendre.

Or, si je prends la note explicative des grandes orientations budgétaires, comme son titre l'indique, c'est une note politique qui contient des informations qui permettent de comprendre certains aspects du tableau d'équilibre du BI 2021. Comme ces éléments sont noyés au milieu de considérations beaucoup plus politiques et de l'ordre du projet d'établissement avec des échéances à 2022 ou 2023, quand ce n'est pas 2024, si j'ajoute que nous intégrons en plus dans cette note des promesses de financements, par exemple par le PIA4, mais qui ne sont nullement réalisées, on peut difficilement considérer cette note d'orientation budgétaire comme véritablement explicative du tableau qui nous est donné.

Vous l'avez mis ici en document partagé. C'est finalement le seul document dont les administrateurs aient disposé pour cette discussion et ce vote. Oui, je regrette qu'il n'y ait pas eu plus d'informations et de précisions dans ce sens. Je précise qu'il y a une chose que je ne comprends pas. J'ai demandé le document de dotation des composantes. Je n'ai pas eu de réponse à ma demande auprès de M. BERNARDINO.

Pourtant, ce document existe puisqu'on me l'a envoyé par un autre biais. C'est la synthèse du budget initial 2021 qui a été communiqué aux composantes. Je m'étonne ici un peu qu'un document communiqué aux composantes, avant même le vote des orientations budgétaires par le CA, ne soit pas communiqué au CA et aux administrateurs. Comme je l'ai écrit dans le message, il n'y a rien de surprenant à ma demande, puisque j'ai envoyé le lien vers le dossier du CA du 16 ou du 10 octobre 2019. Nous avons tous ces documents.

Cela débouche sur une première question. Pourquoi refuser d'envoyer ce document, dès lors qu'il existe ? Le corollaire de ma question, c'est qu'évidemment si j'ai demandé la répartition des dotations aux composantes, c'est parce que dans la ligne du seul tableau qui nous a été fourni, celui que nous avons à l'écran, à la rubrique « dotation des composantes », qui est donc la quatrième ligne grisée à partir du haut, on constate qu'entre le BI 2020 de 13,780 millions euros et le BI

2021 de 12,430 millions euros, il y a une baisse de 1,350 million d'euros de la dotation aux composantes.

N'ayant au départ que cet élément, j'étais curieux en tant que représentant du personnel, de savoir comment se répartissait cette dotation. Or, ma surprise a été que lorsque j'ai obtenu par voie indirecte ce tableau de synthèse du budget initial avec la dotation aux composantes, j'ai indiqué, comme l'a souligné M. NAMANE, que la dotation aux composantes n'était pas en baisse. Il se pose ici un problème de contradiction. J'é mets une hypothèse. Est-ce que c'est pour éviter que les administrateurs aient sous les yeux cette contradiction dans les chiffres que nous ne leur avons pas donné ce tableau ?

Je constate en effet que parmi les dotations mentionnées dans la synthèse du BI 2021 et adressées aux composantes, la dotation est à 13 566 000 euros. Tout le monde ne voit évidemment pas ce document. Je l'ai, mais pardon pour les autres administrateurs qui ne l'auraient pas. Certains l'ont aussi d'ailleurs. Par contre, dans le tableau qui nous est fourni, la dotation est de 12 433 000 euros. Qu'est-ce que cela veut dire ? Pourquoi est-ce que d'un côté on nous demande dans les grandes orientations d'approuver une baisse de la dotation aux composantes de 1,3 million d'euros, alors que dans le document adressé aux composantes, la dotation est maintenue ? J'avoue que je ne comprends pas cet écart. J'ai d'autres questions.

Comme celle-là est un peu lourde, je vais peut-être m'arrêter ici.

**M. BERNARDINO.**– Ce sera relativement simple M. PELLET. Le CA va donner un des éléments de réponse. Normalement, le CA doit d'abord voter les enveloppes budgétaires. En plus, elles sont ensuite réparties. Le calendrier que nous avons à l'UPEC fait que nous nous retrouvons à voter des enveloppes budgétaires alors que nous demandons à chacun des éléments de construire le budget prévisionnel.

Par exemple, je vois que la dotation formation et un tableau de répartition ont été donnés aux composantes. Nous confirmons qu'il n'y a pas eu de baisse de dotations de l'enveloppe. De la même manière, des investissements recherche ont déjà fait la (*Inaudible*) au RPU à l'appel d'offres et à l'arbitrage par la CR, alors que l'enveloppe de dotation recherche elle-même n'a pas encore été votée par le CA, puisque nous le faisons aujourd'hui. Il y a une sorte d'ambiguïté sur le calendrier.

Nous le voyons bien en amont des différentes composantes CFVU, CR pour d'abord valider les enveloppes. D'où le fait que nous soyons un peu étonnés. Quand j'arrive dans ce système, je suis un peu étonné que nous demandions de faire voter au CA a posteriori des choses qui ont plus ou moins été arbitrées, même si c'est sous réserve que le CA confirme. De la même manière, pour que les composantes puissent construire leur budget, il faut leur donner des éléments budgétaires, sous réserve que le CA valide l'enveloppe.

En ce qui concerne le tableau que vous évoquez, il sera bien évidemment observé lors du vote du budget qui aura lieu le 8 décembre. Ce tableau fera effectivement partie de la masse des documents qui seront fournis, comme c'est l'usage. Il n'y a donc pas de remise en question. La singularité est que l'année dernière, ce tableau était donné au moment de l'enveloppe d'orientations budgétaires, pour une raison très simple. L'enveloppe de dotations avait été modifiée. Pour justifier auprès du CA que l'enveloppe budgétaire, qui était liée à l'information et à la dotation aux UFR, était modifiée, il a été apporté des éléments de réponse.

Ici, ce n'est pas le cas en l'occurrence. Nous sommes restés sur la même enveloppe. Il n'y a donc pas de modification de l'enveloppe. Nous n'avons donc pas à justifier d'une modification de cette enveloppe puisqu'il n'y en a pas. C'est pour cela que ce tableau n'avait pas de sens ici. Nous souhaitons que l'enveloppe soit d'abord confirmée par le CA. Si c'est le cas, quand nous voterons le BI la prochaine fois, il y aura des éléments.

M. NAMANE pourra entrer dans le détail, mais l'écart que vous évoquez sur le tableau en question comprend aussi la dotation recherche, alors que dans le tableau que nous avons sous les yeux, il n'y a que la dotation pédagogique. Cela crée donc inévitablement un écart. Nous avons par exemple dit que la CR a déjà travaillé sur les tableaux de répartition de l'enveloppe recherche. Bien évidemment, nous avons donné les éléments de cette enveloppe recherche aux composantes pour qu'elles puissent l'incorporer dans leurs tableaux de prévision budgétaire.

Or, c'est aussi pour cela que nous disons que le tableau est un peu ambigu. Nous parlons de choses et de périmètres totalement différents. Nous mettons les dotations aux contributions de composantes qui sont censées être les plus vulnérables de l'université. Cela crée cette ambiguïté qui est parfois un peu difficile à lire.

Pour moi, pour la nouvelle DSF et pour le nouveau DGS, vous avez beaucoup d'affaires en question. Nous évoquons effectivement la masse salariale. Nous pouvons en discuter, mais en réalité dans les contributions des composantes, il y a de la masse salariale. La masse salariale payée pour des contractuels sur ressources propres est cachée dans les contributions des composantes.

Nous avons donc aussi des marges comme ici où nous affichons une sorte de ligne « masse salariale » qui ne contient pas l'intégralité des masses salariales. Ne serait-ce que dans cette masse salariale des permanents par exemple, il n'y a pas ce que nous appelons le paiement de tout ce qui est accessoire. C'est-à-dire que toutes les heures complémentaires et les vacances payées au titre de l'enseignement ne sont pas dans cette ligne et dans ce tableau. Elles n'y apparaissent pas.

Or, c'est quand même un budget qui tourne autour de 17 et 20 millions d'euros. De mémoire, je crois qu'il s'agit de ces montants. Ce ne sont pas de petits détails. Nous nous interrogeons donc sur ce tableau. Nous l'avons dit, nous sommes dans une période particulière. Les équipes ont été la tête sous l'eau. Elles le sont encore.

Je crois que nous avons souhaité ne pas remettre en cause ce qui relevait de l'usage de l'UPEC. Nous avons donné les mêmes éléments que nous avons l'habitude de donner en CA pour qu'il puisse statuer sur les orientations budgétaires en termes d'enveloppe 2021 sur la recherche et la formation.

Ensuite, nous sommes d'accord sur le fait que ce tableau ne me paraît pas satisfaisant, en tout cas pour un CA. Nous serons amenés à refaire les compositions.

**M. PELLET.**– Je voudrais juste dire que le calendrier de l'UPEC est ambigu. Je rappelle quand même que ce débat l'année dernière et les années précédentes avait généralement lieu à la mi-octobre. Ici encore, ce n'est pas tellement le calendrier de l'UPEC. Sur ce point, on nous demande l'approbation des grandes orientations. La question qui se pose, dans les grandes orientations et dans le tableau que l'on nous demande de voter, c'est qu'il y a une baisse de la dotation aux composantes.

Cela veut dire que nous allons aussi voter au CA une baisse de la dotation aux composantes. Or, comme le montre l'autre tableau qui n'est pas fourni, il n'y a pas de baisse. Donc, que votons-nous ? Il s'agit de la cohérence de ce qui est demandé au CA. Je ne veux pas monopoliser la parole, mais j'ai effectivement d'autres questions.

**M. BERNARDINO.**– Nous votons simplement des orientations budgétaires ainsi que les enveloppes recherche formation. Encore une fois, il s'agit simplement des enveloppes maintenues à l'identique de 2020.

**M. PELLET.**– Est-ce que je pose mon autre question ou est-ce que j'y reviendrai un peu plus tard pour laisser quelqu'un d'autre intervenir ?

**M. NAMANE.** – Juste pour compléter la réponse, avant la réponse technique et la contextualisation dont nous a fait part M. BERNARDINO, il est vrai que l'année dernière a été singulière. Non seulement l'enveloppe dotation aux composantes avait augmenté, mais nous avons surtout retravaillé le modèle et nous l'avons dégelé. Il y avait donc des enjeux autour de ces dotations de contribution aux

composantes. C'est pour cela que nous avons soumis ce détail à CRB par composante dès le vote des enveloppes budgétaires.

Si par exemple vous remontez au BI 2019, il n'y avait aucune trace du détail par composante. Il y avait uniquement la note d'orientation et le tableau d'équilibre. Pourquoi ? Parce qu'il n'y a pas de demande. Il n'y a aucun enjeu pour les composantes puisque les dotations de contribution avaient été maintenues, annoncées et validées. C'est pour cela que nous ne l'avons pas mis à disposition. Bien entendu, il sera beaucoup plus détaillé que le tableau que les autres administrateurs n'ont pas, mais que vous évoquez. Ce sera fait en amont, mais je parle du CA du 18 décembre.

Maintenant, pour la réponse technique sur la modification de cette dotation aux composantes, comme je l'ai expliqué tout à l'heure, il y a deux aspects. Le premier aspect est un soclage de la masse salariale. C'est-à-dire que si nous remontons ici au BR 2020, les 13 509 000 euros de dotation aux composantes n'atterrissaient pas dans les budgets des composantes. Il y avait une partie qui concernait la masse salariale et qui avait été soclée. Elle est retenue en centrale parce que c'est le central qui honore le paiement des traitements.

Comme je l'ai expliqué tout à l'heure, nous sommes partis de tous les dispositifs loi ORE qui sont déjà passés en année pleine, notamment les dernières en 2019 puis en 2020. Elles ont déjà été soclées par le ministère et ne sont plus taguées loi ORE dans la pré-notification ou dans la notification qui nous parvient. Ils sont donc déjà soclés dans la masse salariale. Nous nous sommes finalement calqués sur cette pré-notification de la tutelle et nous avons soclé tout ce qui concerne la loi ORE et qui est déjà passé en année pleine.

La deuxième explication, même si M. BERNARDINO l'a évoqué, dans le montant de 13 566 000 euros que vous évoquez, en réalité, il s'agit certes d'un montant qui a été notifié aux composantes. Mais attention, il n'y a pas que la dotation formation

dans ce montant. Il y a aussi toutes les dotations recherche. Ce sont les dotations recherche arbitrées par la CR. Elles sont aussi notifiées aux composantes qui les mettront à la disposition des laboratoires. Ici, nous avons à la fois de la dotation formation et de la dotation recherche, dont le montant que vous évoquez. En réalité, je confirme que les dotations allant du central vers les composantes et les contributions n'ont pas été touchées. Elles sont maintenues.

Par contre, je répète que nous nous sommes aussi engagés en Codir, puis devant les administrateurs ici. Nous avons annoncé que pour différentes raisons, nous maintenons ces dotations et ces contributions. Par contre, charge à nous de revenir ensuite au BR. Vous remarquez que nous ne parlons plus ici de BR1. J'espère que nous y arriverons, mais nous avons la volonté de passer à un seul BR. C'est pour cela que nous parlons du BR 2020. Nous reviendrons sur le BR 2020 afin que la dotation de contribution, nous ferons part de ces modifications au CA.

**M. PELLET.**– Puis-je poser une autre question ou je laisse la place ?

**M. LE PRÉSIDENT ou M. BERNARDINO.**– Oui, vous pouvez laisser la place.

**M. PELLET.**– D'accord. J'y reviendrais.

**Mme FAURE DUNABEITIA.** – J'avais une question sur l'exercice de la note politique. Je voulais savoir si ce sont aussi les orientations stratégiques et politiques qui sont reflétées dans cette note. Si c'est le cas, je pense qu'il manque des choses, comme la transition écologique de l'UPEC. C'est quand même un élément important. Il manque aussi les étudiants et la notion de relance économique, puisque c'est quand même sur ces éléments que nous devons aussi nous inscrire dans les deux ans à venir.

Ma question est ici. Sur le point de la politique RH, je le regrette une fois de plus. Nous savons que nous allons avoir les comités sociaux qui seront installés sur cette période. Il me semble important d'envisager un fonds spécifique aujourd'hui autour

du social et des conditions de travail, et de prévoir une ligne identifiée dans le budget sur ces éléments.

**M. BERNARDINO.** – Ce n'est pas effectivement pas la note politique. C'était une note politique sur les grandes orientations budgétaires.

**Mme FAURE DUNABEITIA.** – Oui, mais le budget est au service d'une politique. On peut le penser. On fait en ce moment le budget à l'Assemblée nationale. Ce qui est intéressant, ce ne sont pas les tableaux. C'est ce que nous allons faire de ce budget et quelles sont les stratégies de l'établissement. C'est comme cela que je conçois en tant que citoyenne la notion des débats à l'Assemblée nationale.

**M. BERNARDINO.** – Sur les orientations, nous avons eu les orientations budgétaires. Il manque peut-être des éléments, mais c'est un exercice qui est un peu particulier. Nous espérons avoir d'ici une semaine ou quinze jours le retour du plan de relance pour lequel nous avons mis un important volet énergétique dedans. C'était sur le développement durable. Nous espérons bien que le gros impact aura plutôt lieu ici, même s'il y a des petites choses au quotidien qui à mon avis peuvent être aussi largement améliorées. Nous espérons pouvoir les mettre en œuvre.

**Mme FAURE DUNABEITIA.** – Ce serait plutôt avec un campus des métiers dans ce domaine. À titre personnel, je trouve qu'elles reflètent peu les orientations politiques de l'UPEC qui se veut une université dans son territoire, avec des valeurs. Je ne sais pas quel est l'objet de cette note. Il fait peut-être trancher pour savoir si c'est d'un côté une note de politique générale stratégique qu'il faut faire avec les orientations de l'UPEC. Ensuite, nous pouvons peut-être décliner cela sur une présentation budgétaire.

En tout cas, je trouve que cela mélange les choses. Cela ne reflète pas l'UPEC. Cela manque d'ambition. Voilà mon avis. Je suis un peu déçue, parce que ce n'est pas ce que je vois et ce n'est pas ce que j'aimerais voir en tant qu'organisation

syndicale, surtout en ce moment à la veille de commencer un important travail dans la société sur l'après Covid.

**M. BERNARDINO.** – D'autres personnes souhaitent-elles intervenir ?

**Mme FAURE DUNABEITIA.** – Je ne sais pas. Je pense qu'il aurait fallu avoir deux notes. C'est technique et pour moi ce n'est pas politique. J'enlèverais le terme « politique ». C'est tout. Il est vrai que je m'abstiendrai sur une note parce qu'elle manque vraiment d'ambition pour l'UPEC.

**M. BERNARDINO.** – D'accord. Madame de SUREMAIN a demandé la parole.

**Mme DE SUREMAIN.** – Merci. Si Éric n'a pas d'autres questions, il m'a semblé qu'il avait indiqué qu'il souhaitait revenir sur une question.

**M. PELLET.**– Oui, mais je peux revenir après. Je ne veux pas monopoliser la parole.

**Mme DE SUREMAIN.** – Je serais un peu dans les propositions. Je passerai peut-être après vous. Ce serait préférable.

**M. PELLET.**– Donc c'est à moi.

**M. BERNARDINO.** – S'il n'y a pas de questions, je ne comprends pas bien le sujet.

**M. PELLET.**– Je n'ai pas compris ce que vous avez dit.

**M. BERNARDINO.** – Avez-vous une question ? J'ai du mal à suivre.

**M. PELLET.**– Excusez-moi, mais votre micro est très difficilement audible. Nous avons du mal à vous comprendre.

**M. BERNARDINO.** – Avez-vous une question ou pas ?

**M. PELLET.**– Oui, j'ai une question.

**M. BERNARDINO.** – Très bien. Vous pouvez donc la poser.

**M. PELLET.**– D'accord. Cela concerne justement la masse salariale. J'ai bien entendu les explications qui étaient sans doute en réponse à ma question écrite sur les raisons de l'augmentation de la masse salariale. Je précise que ce serait même plutôt un bon signe pour l'UPEC puisque cela reflète des créations de poste.

Ma question porte ici encore sur l'absence d'explication sur le différentiel. Sur la première ligne de la masse salariale, nous voyons que du BI 2020 au BI 2021, il y a une augmentation de la masse salariale d'environ 4,4 millions d'euros. Nous passons de 179,9 à 184,100. Cela représente un peu plus de 4,4 millions d'euros. Du côté des subventions, nous avons sur la même ligne une augmentation des subventions, de 198,3 à 201. Elle est grosso modo de l'ordre de 1,8.

Ma question porte sur la différence entre cette augmentation de la masse salariale de 4,4 millions d'euros en termes de dépenses et la non-compensation par l'État de cette augmentation. Je sais bien, et c'est peut-être nécessaire de le rappeler, qu'il y a un certain nombre de postes, notamment les postes créés dans le plan IUT et le plan Santé, qui ne sont pas totalement pris en charge par l'État. Ici encore, cela mériterait peut-être une explication détaillée. Concernant ces postes créés dans certaines composantes, comment cet écart entre la subvention d'État et le coût de la masse salariale sera compensé ?

**M. NAMANE.** – J'apporterai deux réponses. La première porte sur la dépense avec environ 4 millions d'euros d'augmentation. La deuxième porte sur le décalage entre la variation en dépenses et la variation en recettes.

Sur la dépense, avec une augmentation sur la masse salariale d'environ 4 millions d'euros, il faut déjà savoir que de nombreux éléments sont basés sur une estimation. Nous avons essayé d'estimer. D'une part, le coût le plus important est le coût des postes mis au recrutement pour la rentrée 2020, pour les 15 ETPT dans le cadre des L.AS (Licence option Accès Santé) et l'augmentation de capacité des DUT, de la LSH et de médecine. C'est le premier point, pour un peu plus de 2 millions d'euros.

Le deuxième élément, c'est le GVT. C'est aussi une estimation, puisque nous sommes incapables à date de connaître notre GVT au 27 novembre. L'autre aspect, c'est la traduction de la LPR. Nous avons des éléments indemnitaires qui nous ont

été pré-notifiés, à la fois pour le transfert d'enseignant-chercheur et BIATSS, pour environ 1 million d'euros, en supplément d'autres éléments comme les huit contrats doctoraux financés à 50 % et le passage en année pleine des trois allocations qui ont été proposées pour septembre 2020. Même si c'est indolore, j'évoque aussi le rapatriement de nos doctorants à partir de la COMUE. Il faut savoir que jusqu'à maintenant, nous avons le coût réel qui figurait dans la masse salariale.

En réalité, c'était du fonctionnement reversé à la COMUE. Globalement, nous déléguons des ETPT. Nous avons une subvention qui apparaissait en masse salariale, mais en réalité c'était en fonctionnement. Cela opère en fait un montant qui passe du fonctionnement vers la masse salariale. Je suis désolé si c'est technique, mais ce sont des questions. Je me dois d'apporter une réponse. Vous aurez compris qu'il s'agit de la conjugaison de différents effets. Même si je l'ai fait en préambule de mon propos, je remercie sincèrement la DSF et la DRH qui ont travaillé sur ce sujet. Parallèlement, à la fois au BR 2 et au BI, nous avons aussi travaillé sur la trajectoire financière qui a été demandée par le ministère.

Il y avait le DG l'année dernière. Il y a encore le DG cette année. On nous demandait une trajectoire financière. L'autre idée était d'essayer d'apprécier l'évolution de cette masse salariale au plus précis pour être en adéquation avec nos tutelles lorsque nous irons défendre et justifier ce montant de 184 millions, mais aussi la masse salariale projetée en 2022 et 2023.

Maintenant, concernant le décalage existant entre l'augmentation d'environ 4 millions d'euros de masse salariale et l'augmentation plus modeste des recettes, nous avons d'abord peut-être la chance d'avoir eu dès l'année dernière un financement d'un peu moins de 3 millions d'euros. Cela concernait le plan IUT. Il avait été attribué intégralement à l'UPEC, sachant qu'en face, tous les recrutements n'avaient pas encore eu lieu. D'ailleurs, jusqu'à aujourd'hui, il y a encore des recrutements qui n'ont pas encore été effectués, à la fois au

département GEA de l'IUT de Créteil-Vitry et dans les nouveaux départements de l'IUT Sénart Fontainebleau. Nous nous retrouvons avec une augmentation substantielle que nous avons connue dès la rentrée 2019.

Nous avons des financements avec la perception de l'intégralité des financements, mais en dépenses, cela n'avait pas augmenté autant, puisque cela a été échelonné sur les deux ou trois années de ces recrutements. C'est le premier élément de réponse. Le deuxième élément de réponse est que dans le cadre du projet de création des IUT des nouveaux départements, dans les IUT et quelque part au niveau des L.AS et des augmentations de capacité en partie, l'idée serait de constater que nous avons un décalage entre le financement perçu et octroyé par le ministère et le coût réel de la masse salariale.

Oui, nous avons un delta. Par contre, l'idée du projet est que ce delta soit compensé par une montée en charge de l'apprentissage. Au niveau des IUT, c'est l'idée qui a été mise en place. C'est pour cela qu'au niveau de l'IUT Sénart Fontainebleau, nous avons beaucoup d'étudiants qui en deuxième année, dans les différents départements, font de l'apprentissage afin de compléter ce financement de masse salariale pour les autres formations. C'est notamment le cas pour les L.AS.

Nous avons une réflexion qui se fait plutôt de manière pluriannuelle, pas uniquement en L1, mais sur la licence et le master. Quelque part, il y a une compilation de financements perçus en L1, en L2 et en L3. À terme, il y a aussi les potentiels que peut représenter l'apprentissage. L'idée générale serait ici aussi de venir compléter le financement perçu par l'université, émanant du ministère.

**M. BERNARDINO.** – Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Nous avons encore de nombreux points à l'ordre du jour. Je serais d'avis de vous proposer de passer au vote. Mme de SUREMAIN a demandé à nouveau la parole.

**Mme DE SUREMAIN.** – J'ai de nombreuses questions, si vous le permettez. Je ne reviens pas sur les réponses de M. NAMANE. Cela nous amènerait trop loin et ce

serait long et fastidieux. Selon ce qu'il a dit, je vois qu'il y a seulement 400 000 euros soclés et qui remontent de la dotation aux composantes en soclage. Les autres étaient déjà dans la masse salariale.

Avec ce tableau, quelle que soit la manière dont nous le prenons, nous retombons sur le problème qui fait que nous avons des conséquences d'une hausse de la masse salariale. Encore une fois, c'est un signe de l'activité de l'UPEC. Cette hausse de la masse salariale impacte les enveloppes disponibles pour le reste de l'activité de l'UPEC. C'est-à-dire que si nous prenons le delta entre les dotations initiales de l'État et la masse salariale, nous voyons que nous avons un delta de 1,2 million d'euros de masse salariale qui n'est pour l'instant pas financé par l'État par rapport à l'année dernière. Il faudrait retrouver cela dans les recettes de l'UPEC.

Si nous prenons les recettes de l'UPEC, au budget initial 2021, nous avons des recettes à 17,9 millions d'euros. L'année dernière, nous avons des recettes de l'UPEC plus importantes. Elles étaient à 20,100 millions d'euros. Nous perdons donc 2,2 millions d'euros de recettes par rapport à l'année dernière. Ma première question est : pourquoi ne pas inscrire dans cette colonne de recettes toutes les recettes possibles ? Je pense qu'il en manque.

Le deuxième point est que nous voyons que nous sommes sur un budget contraint, malgré les annonces. Encore une fois, je pense que nous pouvons dénouer ces contraintes assez facilement si nous notons toutes les recettes. Si nous regardons le total des recettes tout en bas du tableau, avec 219 millions d'euros, si nous lui soustrayons la masse salariale nécessaire cette année avec 184 millions d'euros, il reste 35,2 millions à l'UPEC pour faire tout le reste. L'année dernière, quand nous soustrayions l'ensemble des recettes de l'UPEC, nous soustrayions la masse salariale, il restait 37,6 millions d'euros. Nous perdons ici 2,4 millions d'euros en marge de manœuvre, dans l'état actuel de ce tableau. Je ne vais pas plus loin dans

les constats. Cela veut dire qu'il faut trouver des recettes pour arriver à équilibrer ce budget.

Par ailleurs, ma première question un peu formelle est la suivante : pourquoi ce budget est-il présenté en déséquilibre ?

**M. BERNARDINO.** – Marie-Albane, nous avons dit que le tableau nous paraît incomplet. Qui parle de recettes ? Je suis choqué par le fait que ce tableau n'ait jamais affiché les recettes de ressources propres. Où sont les ressources propres dans ce tableau ? Ce n'est jamais affiché. La marge de l'établissement est aussi liée aux ressources propres.

**Mme DE SUREMAIN.** – Dans le tableau, les ressources propres apparaissent de manière indirecte. Elles apparaissent par la contribution des composantes. Les ressources propres restent à 70 ou 80 % dans les composantes.

Il y a des recettes plus directes qui devraient être affichées, d'une part pour arriver à présenter un tableau à l'équilibre. Ici, cela ne se fait pas de présenter un tableau en déséquilibre. Évacuons la question tout de suite. Les 3 millions d'euros que vous avez évoqués pour le Sars Covid, comme il s'agira d'un prélèvement sur fonds de roulement, ils doivent apparaître sur la même ligne en recettes. C'est vraiment la base. Déjà, vous équilibrez ici votre budget. Il y a une autre dépense qui devrait apparaître, ce sont les 200 000 euros que vous envisagez pour les projets DiFPro. Ils apparaissent en prélèvement sur le fonds de roulement en dépenses. Ils doivent symétriquement apparaître en 200 000 euros de recettes.

Cela nous fait déjà 200 000 euros supplémentaires. Ce sont les questions de présentation. Je termine sur la présentation. Pourquoi la subvention du CD 94 qui apparaît en recettes avec 60 000 euros n'apparaît pas dans les dépenses, sous la colonne budget initial ? Elle doit ici aussi apparaître. J'en profite pour indiquer que Mme LE LAGADEC qui ne pouvait pas être présente ce matin souhaite effectivement que dans l'utilisation de cette subvention dont l'université est maîtresse, l'origine

des fonds apparaisse bien, si ce sont des logos, des manifestations ou des choses de ce type. Il s'agit que cette subvention apparaisse bien comme venant du CD94.

Symétriquement, nous devrions aussi retrouver la subvention CD77 de 33 200 euros dans la colonne budget initial dépenses. C'est pour les petites remarques et les petites questions et suggestions formelles. Ensuite, il y a d'autres recettes importantes qui pourraient apparaître. Revenons d'abord sur la fondation. Nous avons prévu l'année dernière un prélèvement sur fond de roulement de 200 000 euros, complétés par 50 000 euros de fonctionnement.

La fondation n'ayant pas été créée sur 2020, j'imagine qu'elle le sera sur 2021. Est-ce que vous comptez bien doter cette fondation à hauteur de 250 000 euros en 2021, comme les statuts y engagent ?

**M. LE PRÉSIDENT ou M. NAMANE.** – Merci pour toutes ces questions, Mme DE SUREMAIN, même si certaines étaient davantage des remarques. Pour la présentation du tableau, nous avons en réalité beaucoup d'éléments qui manquent en recettes, mais ils ne manquent pas réellement au (*Inaudible*). Certaines recettes ne sont pas des recettes d'établissement. Ce sont des recettes des composantes.

Je donne un exemple. Est-ce qu'il s'agit ici (*Inaudible*) et que nous n'ayons rien en recettes ?

**Mme DE SUREMAIN.** – Ma question ne porte pas là-dessus du tout. Je parle bien des recettes de l'établissement.

**M. LE PRÉSIDENT ou M. NAMANE.** – La recette n'est pas la recette de l'établissement. Il s'agit de la recette du dispositif ANC. C'est exactement la même chose pour les composantes. D'où l'étonnement à la fois de Frédéric DÉHAN et d'Hélène DACOSTA sur ces postes. Le bon sens de ce tableau, à part les enveloppes qui nous intéressent, c'est-à-dire le montant de la subvention reçue par le ministère, les soutiens des Départements. C'est le 77 et le 94.

Il y a la masse salariale, la dotation recherche, les services centraux et les composantes. Ce sont les postes qui sont les plus importants, sinon il y a énormément de choses qui manquent. La DSF nous a alertés dans ce sens.

**Mme DE SUREMAIN.** – Je ne pose pas de questions sur des petites sommes ou sur les recettes composantes. Je parle uniquement des recettes de l'établissement. J'aurais donc ici quelques questions. Je pose à nouveau la première question sur la fondation. N'ayant pas été créée en 2020, comptez-vous la financer en 2021 à hauteur de 250 000 euros, comme l'indiquent les statuts ?

**M. NAMANE.** – Je vous réponds. Je crois que vous n'avez pas écouté mon propos tout à l'heure, puisque je réponds à deux de vos questions. La première concernant le déséquilibre, je l'ai notée. J'ai d'ailleurs terminé avec.

J'ai terminé avec l'explication de ce déficit sur lequel sont revenus à la fois M. BERNARDINO et Mme DACOSTA. Nous avons dit que cela correspondait à une subvention qui a été notifiée très tardivement par le ministère. Sur les 3,5 millions d'euros notifiés, il n'y a que 500 000 euros dont nous projetons la dépense effective. Les 3 millions d'euros restants correspondent au déficit. Nous demanderons au ministère, à la tutelle, l'autorisation d'aller prélever ces 3 millions d'euros sur le fonds de roulement. Le déficit sera respecté, puisque aux 3 millions d'euros ici mentionnés en dépenses correspondront trois millions après autorisation du ministère, prélevés sur le fonds de roulement.

**Mme DE SUREMAIN.** – C'est la raison pour laquelle je vous dis que dans un tableau de présentation d'équilibre budgétaire général qui doit vraiment être à l'équilibre ces 3 millions d'euros doivent apparaître dans la colonne de droite, comme PFR.

**M. NAMANE.** – Il est question d'identifier la source de ce déséquilibre. Il est en fait fictif.

**Mme DE SUREMAIN.** – Nous sommes d'accord. Cela s'annule, mais il s'agit au moins de présenter correctement le tableau. Ensuite, pour avoir du plus, nous ne nous en sortons pas dans l'équilibre budgétaire. Nous restons avec une diminution de 1,3 million d'euros de la dotation aux composantes. Elle reste présente. Si nous voulons nous en sortir, l'intérêt est de faire ressortir les recettes de l'établissement. Est-ce que je peux continuer mes questions ?

**M. NAMANE.** – Vous n'écoutez pas mes réponses. Je n'ai pas encore répondu sur la fondation. Pour la fondation, c'est la même chose. J'ai répondu. J'ai dit que pour la fondation et différents projets structurants, nous avons souhaité que la création de la fondation soit effective dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Cela n'a pas été le cas pour différentes raisons.

Nous espérons que ce sera effectif en 2021. J'avais dit que ce plan allait être un peu plus volontaire, c'est-à-dire d'aller au-delà de ce qui avait été prévu. Les 250 000 euros seront soumis à l'approbation des administrateurs. Par contre, j'ai aussi dit que nous souhaitions être prudents. Nous ne savons pas si nous pourrions proposer aux administrateurs de prélever 250 000 euros, 200 000 euros ou 500 000 euros. Nous ne savons pas. Nous sommes donc prudents. Nous n'avons spécifié aucune valeur jusqu'à connaître à la fois le résultat de l'exercice budgétaire 2020, et connaître avec exactitude non seulement le montant total du fonds de roulement, mais surtout le montant du fonds de roulement mobilisable qui n'est pas encore préempté par des projets pluriannuels, notamment (*Inaudible*).

**Mme DE SUREMAIN.** – Sur la fondation, je vous remercie pour votre réponse. Effectivement, elle donne une réponse différente de ce qui est dans la note et de ce que vous nous avez dit tout à l'heure.

Dans la note, il est dit que ce sera précisé dès que le résultat de l'exercice 2021 sera connu. Cela nous amène donc en 2022. Ma question demandait bien si vous comptiez doter la fondation d'au moins 250 000 euros dès l'année 2021, c'est-à-

dire dès cet hiver. Auquel cas, pourquoi ne pas l'ajouter dans les recettes ? Par prélèvement sur fonds de roulement, cela s'équilibre. Ce n'est pas un problème. Mais dès l'hiver 2021, pourquoi ne pas ajouter dans les recettes au moins 200 000 euros de recettes qui viendraient de la fondation ? Nous pouvons facilement aller jusqu'à 250 000 euros de recettes qui viendraient de la fondation.

Dans ces recettes qui viendraient de la fondation pour l'UPEC, je parle bien des recettes de l'établissement, nous savons par avance que nous pouvons intégrer les 50 000 euros que donne habituellement BNPP à l'UPEC. Cela passera ici par la fondation. Cela fait déjà 250 000 euros de recettes possibles sans prendre de risque.

Ensuite, nous sommes bien ici sur des recettes établissement. Pourquoi ne pas intégrer dans la colonne de droite des recettes liées très heureusement à la création de l'OFA ? L'OFA correspond à la réinternalisation de ce qui était antérieurement des dépenses pour le CFA. La réinternalisation se fait progressivement, mais à bonne marche. Vous évoquez 1 500 contrats pour la rentrée de septembre 2021. Cela veut dire que les composantes qui jusqu'ici payaient le CFA SUP2000 ou un autre CFA pour ces contrats vont désormais payer cette somme à l'OFA, qui est un service commun de l'UPEC. Cela fait donc des recettes UPEC.

Concernant les 1 500 contrats, disons que les deux tiers seraient au tarif de 400 euros et un tiers au tarif de 600 euros. Ce sont les tarifs qui ont été annoncés. Cela représente 700 000 euros de recettes pour l'UPEC, pour l'établissement. Ces recettes pourront financer la masse salariale de l'OFA. Pourquoi donc ne pas les intégrer dans la colonne de droite ?

J'ai ensuite une autre question. Il y a une ligne « autres recettes » dans la partie de recettes de 240 000 euros. Pouvez-vous nous dire à quoi cela correspond ? En fonction de la réponse, cela modifiera ma question.

**M. NAMANE.** – Pour répondre sur l'OFA, je précise la note budgétaire. Comme vous dites, nous avons bien décliné les recettes. Cela correspond au prélèvement de 400 euros qui est projeté sur les contrats déjà gérés par l'*UPEC\_CFA* cette année. Ils sont projetés pour la rentrée 2020, la rentrée 2021 et la rentrée 2022.

À ces recettes supplémentaires correspondra aussi une masse salariale supplémentaire.

**Mme DE SUREMAIN.** – Ces recettes supplémentaires peuvent très facilement venir soutenir l'augmentation de masse salariale qui n'est pour l'instant pas financée par l'État. Cela fait une recette.

**M. NAMANE.** – Nous ne prenons pas ces recettes ici, parce qu'en dépenses, nous ne prenons pas non plus la masse salariale des huit BIATSS recrutés à la DiFPro.

**Mme DE SUREMAIN.** – J'ai un souci ici. Pourquoi vous ne les prenez pas en compte ? La DiFPro n'est pas une composante. C'est un service commun. Cela relève donc de la masse salariale rattachée à l'établissement. Il y a donc ici une possibilité de recette supplémentaire.

**M. BERNARDINO.** – Je ne sais pas pourquoi vous pinaillez ainsi.

**Mme DE SUREMAIN.** – 800 000 euros, ce n'est pas du pinillage.

**M. BERNARDINO.** – Si vous les mettez à côté, à droite et à gauche, quel est l'intérêt ?

**Mme DE SUREMAIN.** – L'intérêt, c'est que ces recettes viennent supporter les 4 millions d'euros de masse salariale. Pour l'instant, elles ne sont pas compensées par l'État.

**M. BERNARDINO.** – Nous n'avons pas non plus vu l'augmentation de la masse salariale dédiée aux recrutements qui seront nécessaires à cette activité. Ce tableau n'est pas complet. Vous pinaillez sur des choses qui n'ont pas lieu d'être. Je propose que nous sortions de ce monologue sur lequel nous sommes depuis un

petit moment. Nous avons d'autres sujets à l'ordre du jour. Je pense que les autres membres du CA ont aussi envie d'avancer.

Je crois que vous vous êtes longuement exprimée et que vous avez eu suffisamment de temps de parole. Je vous propose que nous puissions avancer sur les autres points de l'ordre du jour et que nous passions au vote sur ce point pour que le CA puisse choisir.

**M. NAMANE.** – Pour répondre aussi, vous avez raison sur le fait qu'il y a effectivement une coquille. Une fois que le résultat de l'exercice 2020 sera connu, nous proposerons dans le cadre du BR que nous aurons à la fin du premier semestre 2021, un prélèvement sur fonds propres qui ira financer la fondation. C'est bien 2020 et pas 2021.

**Mme DE SUREMAIN.** – J'ai malgré tout une question sur la contribution des composantes. Elle est quasiment à l'identique.

**M. NAMANE.** – Elle est à l'identique.

**Mme DE SUREMAIN.** – Non. Excusez-moi, mais dans le tableau d'équilibre général que vous nous proposez, elle augmente de 498 000 euros par rapport au BI 2020. J'ai regardé le tableau que nous n'avons pas eu. Je vois que cela correspond à une augmentation forte de la contribution de l'IUT de Sénart Fontainebleau. Il y a une toute petite variation pour les autres composantes. Ces contributions de composantes viennent notamment signifier l'augmentation des ressources propres. Cette ligne « contributions aux composantes » peut sans risque être augmentée, même si nous ne connaissons pas toutes les évolutions concernant l'apprentissage cette année. Elle peut être augmentée d'au moins 200 000 à 300 000 euros sans aucun risque. Tous ces éléments amènent des crédits supplémentaires à ce tableau d'équilibre général.

Si vous ne souhaitez pas en tenir compte, c'est votre droit. Mais il y a des recettes établissements qui pourraient être prises en compte. Je vous pose donc la question

à chaque fois. Ce n'était pas un monologue, mais des questions pour savoir pourquoi ne pas prendre en compte ceci ou cela. Ensuite, vous décidez ce que vous voulez. Cela permettrait d'avoir un équilibre général sans difficultés, et sans avoir une baisse de 1,3 million d'euros de la dotation aux composantes.

**M. NAMANE.** – Mme de SUREMAIN, la dotation aux composantes n'a pas baissé. C'est faux. Je pense que je l'ai expliqué à plusieurs reprises. J'ai peut-être été un peu trop rapide. Je m'en excuse auprès des administrateurs, mais je l'ai dit, répété et je le répète encore une fois : c'est faux. Les dotations aux composantes n'ont pas baissé. C'est uniquement un soclage. Ce que vous avez dit tout à l'heure n'est pas vrai. Il y a plus de 1 million d'euros qui sont montés en masse salariale.

Nous avons été incapables de pister ce qui était affiché loi ORE parmi tous les dispositifs, puisque le ministère à chaque fois ne donne pas l'historique. Par exemple, quand vous allez verser 200 000 euros en 2018, en 2019 c'est passé à 220 000 euros et ainsi de suite. À chaque fois, on nous donne une variation qu'ils ont calculée. Cette variation peut concerner un, deux, trois ou quatre dispositifs. Cela peut être les IUT. Cela peut être une augmentation de notre capacité. Cela peut être autre chose. Nous sommes finalement incapables de pister cette modification.

**Mme DE SUREMAIN.** – 12,4 millions n'est-il pas inférieur à 13,7 millions d'euros ?

**M. NAMANE.** – Je l'ai expliqué Mme de SUREMAIN, la baisse est apparente. C'est la base salariale soclée qui augmente et qui passe en masse salariale. Si vous ne voulez pas entendre les réponses et si vous ne voulez pas comprendre, je n'y peux rien.

**Mme DE SUREMAIN.** – Je crois M. NAMANE que je vous parle de chiffres. Les chiffres sont têtus. Il y a une baisse de 1,3 million d'euros dans la dotation aux composantes que vous n'avez pas répercutée dans les dotations aux composantes par CRB. Dans ce tableau d'équilibre, il y a une baisse de 1,3 million d'euros.

**M. BERNARDINO.** – Je vous propose de prendre rendez-vous avec *(Inaudible)*. Très honnêtement, nous ne sommes pas dans cette étape. Nous sommes sur l'étape d'orientations budgétaires et des enveloppes budgétaires. Tout le tableau dûment rempli qui sera validé par le Rectorat fera l'objet d'un vote lors du BI de l'UPEC. Je trouve qu'il y a confusion des genres. Ce n'est pas le tableau du BI que nous avons affiché. C'est un tableau plus ou moins des équilibres généraux, mais ce n'est absolument pas le BI. Le BI sera voté avec des tableaux détaillés, comme c'est l'usage et comme c'est la réglementation.

Nous ne *(Inaudible)* à cela. Ce budget sera validé au préalable par le Rectorat avec qui nous aurons des échanges. De toute façon, nous sommes en dehors de ces clous et de ces *(Inaudible)*. Encore une fois, je mets fin à ce débat. Nous en avons suffisamment discuté autour de ce point de l'ordre du jour. Nous passons au vote. Je demande à Mme HMAMOU.

**Mme DE SUREMAIN.** – Je signale qu'il s'agit d'un tableau d'équilibre budgétaire, et il pourrait au moins être équilibré.

**M. BERNARDINO.** – C'est noté. Nous passons au vote Mme HMAMOU.

**Mme HMAMOU.** – Nous passons au vote. Il y a eu un changement dans les procurations. Mme RUBENS a donné procuration à M. THÉVENET. Je donne la main à Mme MANENT.

**Mme MANENT.** – Merci Mme HMAMOU. Nous passons aux votants en présentiel. Nous avons 17 votants, dont 12 votes favorables, quatre votes contre et une abstention. Nous répéterons à la fin le décompte total. Je passe au sondage pour le premier tour des procurations. J'ai huit votes favorables. Je passe au sondage pour le deuxième tour des procurations. J'ai deux votes favorables. Merci.

**Mme HMAMOU.** – Concernant le décompte du vote, nous avons 22 votes favorables, 4 votes contre et une abstention.

*Les grandes orientations budgétaires, enveloppes et dotations relatives au budget initial 2021 sont adoptées (avec 22 votes pour, quatre votes contre et une abstention).*

### 3.2 Approbation d'admissions en non-valeur

**M. BERNARDINO.** – Très bien. Nous vous remercions. M. MOITON, pouvez-vous prendre la main pour l'approbation des admissions en non-valeur ?

**M. MOITON.**– Oui. Merci M. BERNARDINO. Bonjour à toutes et à tous. Je vous présente un petit point technique qui doit être validé par le CA. Il s'agit de 17 dossiers d'admission en non-valeur pour l'activité de formation continue, pour un total d'environ 5 900 euros.

Je ferais un petit rappel pour expliquer ce qu'est une admission en non-valeur. Le recouvrement contentieux de l'UPEC est de la responsabilité de l'agence comptable, et donc de l'agent comptable. Il me revient d'engager des poursuites si la phase amiable a échoué avec des lettres de rappel. Or, lorsque malgré mes tentatives, si je ne peux pas récupérer une créance, je peux demander au CA de se prononcer et d'accepter de sortir cette créance de l'actif. C'est ce que nous appelons la procédure d'admission en non-valeur.

Il est à noter que les redevables restent toujours débiteurs de cette somme, pour le cas où ils reviendraient à meilleure fortune, comme on dit dans les milieux juridiques. Vous avez ces dossiers, ou du moins les motifs à apparaître. Nous vous demandons d'approuver ces sorties de l'actif de l'UPEC grâce à cette procédure d'admission en non-valeur. Je suis à votre disposition si vous avez des questions.

**M. BERNARDINO.** – Avez-vous des questions ? C'est un élément assez classique, même si c'est toujours un peu désagréable de faire des non-valeurs. S'il n'y a pas de questions, je vous propose que nous passions au vote pour avancer.

**Mme MANENT.** – Je vais débiter le sondage. Nous commençons par le vote des personnes en présentiel. J'arrive à 16 votes favorables, il manque peut-être une personne. Merci. Nous passons aux premières procurations. Nous avons huit votes favorables. Nous passons à la deuxième procuration. Nous avons deux votes favorables. Merci pour votre participation.

**Mme HMAMOU.** – Merci Estelle. Nous avons donc 26 votes favorables, et un vote à l'unanimité.

*Les admissions en non-valeur sont adoptées à l'unanimité.*

**M. LE PRÉSIDENT.** – Merci beaucoup.

#### **4. RESSOURCES HUMAINES**

##### **4.1 Validation du dispositif de l'équivalent du CIA pour les personnels contractuels BIATSS**

**M. BERNARDINO.** – Merci. Nous avançons sur le point consacré aux ressources humaines avec la validation du dispositif de l'équivalent du CIA.

**M. DÉHAN.** – Il s'agit d'une délibération purement technique qui permet d'adosser et de régler juridiquement le dispositif d'équivalent du complément indemnitaire annuel pour les personnels contractuels BIATSS. C'est une délibération qui a été validée et proposée au comité technique le 13 novembre dernier. Il s'agit formellement d'approuver la possibilité de verser un complément indemnitaire annuel pour l'ensemble des populations concernées et les contractuels, qui perçoivent aussi ce CIA. Vous pouvez constater qu'elle est rétroactive. La présente délibération prend effet et elle est mise en application à compter du

1er septembre 2017, date à partir de laquelle le complément indemnitaire annuel a été mis en place pour les personnels titulaires.

Comme je le précisais, c'est une délibération qui a vocation à régulariser au sens technique du terme le versement du CIA sur la paye de décembre pour les populations contractuelles concernées. Je me tiens à votre disposition si vous avez des questions.

**M. BERNARDINO.** – Est-ce qu'il y a des questions ? Encore une fois, le CIA était activé, mais nous n'avons pas réussi à retrouver la trace de la délibération. C'est donc une régularisation. Nous allons donc proposer de passer au vote. Je ne sais pas s'il y a des changements de procurations.

**Mme HMAMOU.** – Il n'y a pas de changements. Mme MANENT prend la main. Nous avons un vote à l'unanimité avec 27 votes favorables. Nous pouvons continuer.

*Le dispositif de l'équivalent du CIA pour les personnels contractuels BIATSS est validé à l'unanimité.*

## 5. PATRIMOINE

### 5.1 Approbation de l'achat du pavillon au clocher et du bâtiment 2A de la ZAC départementale Chérioux

**M. BERNARDINO.** – Nous passons au point patrimoine avec l'approbation de l'achat du pavillon au clocher et du bâtiment 2A par rapport à la formation.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Bonjour à toutes et à tous. Il s'agit d'un projet d'achat concernant deux bâtiments sur le site de Chérioux. Il s'agit d'une part d'un bâtiment de 800 mètres carrés que nous appelons le clocher. Il sera notamment

destiné à répondre à une demande de longue date de l'IUT pour former le site de l'IUT, composé de bâtiments parallèles. Ce sera pour fermer un peu ce site.

Nous l'ouvrons (*Inaudible*) parallèlement sur la pelouse qui est l'unique accès de ce site par ailleurs assez agréable et récent. Ce sera de manière à ce que l'IUT puisse fonctionner davantage en synergie avec l'ensemble du campus Chérioux.

D'autre part, dans les documents qui vous ont été donnés, il y a un bâtiment qui porte l'intitulé 2A, soit environ 5 500 mètres carrés. Ce bâtiment jouxte le pavillon. Il permet d'avoir des surfaces supplémentaires afin de développer des projets, notamment de CFVU et de formations supplémentaires de l'IUT, notamment en termes de budget informatique. Il y a aussi éventuellement l'extension de la BU, puisque l'extension de ce site devrait normalement occasionner un certain nombre d'étudiants supplémentaires. Cela permettra de rendre les services plus intéressants. Cela s'inscrit donc dans cette politique de campus qui est menée depuis déjà deux ans.

De fait, nous avons eu des discussions autour de cet emplacement. Il y a des propositions de la SADEV. Après de multiples négociations, nous sommes arrivés à un prix très intéressant. Nous sommes autour de 300 euros par mètre carré. Ce n'est pas similaire à ce que nous avons eu précédemment. En premier lieu, nous tenons à remercier très fortement le Département qui s'est fortement investi sur ce dossier. Il nous a permis d'avancer. D'autant plus que si nous avons inscrit le site de Chérioux au plan de relance, que ce soit le bâtiment du clocher et le futur bâtiment 2A et au CPER, cela veut dire que d'une certaine manière, l'achat que nous effectuons aujourd'hui nous permet d'avancer sur ces deux dossiers et de viabiliser sur le (*Inaudible*).

Il vous est proposé aujourd'hui d'une part d'acheter ce bâtiment du clocher. D'autre part, il vous est proposé d'acheter ce bâtiment prénommé 2A sur les plans de (*Inaudible*).

**M. BERNARDINO.** – Je donnerais simplement un élément purement budgétaire dont nous avons déjà beaucoup parlé. Nous avons au départ provisionné une enveloppe de 2 millions d'euros. Ils devaient servir uniquement à l'achat du bâtiment du pavillon au clocher. Cette même enveloppe permet aujourd'hui finalement d'acheter les deux bâtiments qui vous sont proposés. Il n'y a donc pas de changement sur l'enveloppe budgétaire qui a été provisionnée pour cela. Y a-t-il des questions ?

Je propose donc à Mme HMAMOU de relancer le vote, s'il n'y a pas de changement de procurations.

**Mme HMAMOU.** – Non, il n'y a pas de changement. Je donne la main à Mme MANENT.

**Mme MANENT.** – Merci Mme HMAMOU. Le vote est lancé pour les personnes en présentiel. Nous avons 17 votes favorables pour ce vote. Je publie les résultats. Nous passons aux premières procurations. Nous arrivons à huit votes favorables. Nous passons aux deuxièmes procurations. Nous avons deux votes favorables. Merci à vous.

*L'achat du pavillon au clocher et du bâtiment 2A de la ZAC départementale Chérioux sont approuvés à l'unanimité.*

## **6. FORMATION ET RECHERCHE**

### **6.1 Approbation de la campagne des certificats universitaires, diplômes universitaires et des diplômes interuniversitaires**

**M. BERNARDINO.** – Je vous remercie. Nous avançons sur la partie formation et recherche avec la campagne des certificats universitaires, diplômes universitaires et des diplômes interuniversitaires. M. NAMANE.

**M. NAMANE.** – En ce qui concerne la campagne CDU, je ferai une première remarque par rapport à la méthode. Jusqu'à l'année dernière, les CDU qui étaient traités

mercredi en Commission des moyens étaient soumis deux jours après aux administrateurs du CA, avec des mentions sous réserve de réponse aux questions et de compléments d'information. C'était donc sous réserve.

Cette année, nous avons essayé de changer un peu la méthode, en espaçant le passage en Commission des moyens et le passage en CA. Les CDU qui vous sont proposés aujourd'hui ont été traités par la Commission des moyens du 3 novembre. Cela laisse la possibilité et le temps à la CFVU de revoir ces dossiers et de donner son avis définitif.

Il est projeté le détail des CDU. C'est très petit. Je ne pourrais pas les lire.

**M. BERNARDINO.** – Je ne sais pas si Mme HMAMOU peut agrandir l'image en zoomant sur le document.

**Mme HMAMOU.**– J'essaye, mais je n'y arrive pas vraiment.

**M. NAMANE.** – De toute façon, c'est mis à disposition des administrateurs sur le SharePoint.

**Mme HMAMOU.**– Oui. Tous les documents sont déjà à disposition des membres.

**M. NAMANE.**– Parfait. Les dossiers concernent à la fois des créations et des réhabilitations, des renouvellements. Certains des CU et des DU ont bénéficié d'un renouvellement d'office parce que c'étaient des créations de l'année universitaire 2019–2020. Compte tenu de la crise sanitaire, elles n'ont pas donné lieu à une ouverture effective. Nous reconduisons donc cet accord d'ouverture d'office.

Pour les autres CDU, nous avons des reconductions, donc des renouvellements. La Commission des moyens a émis un avis favorable. La CFVU qui s'est réunie la semaine dernière, le 16 novembre et elle a validé les CDU, avec notamment pour certains des avis favorables sous réserve de modifications mineures. C'est-à-dire qu'elles ne modifieront pas le fond du dossier. Nous avons estimé que nous pouvions vous soumettre cette campagne de CDU.

**M. BERNARDINO.** – Avez-vous des questions ?

**M. PELLET.** – Oui, j'ai une petite question sur la notion de modification mineure. Vous admettez que c'est un peu subjectif. Je ne mets pas en cause le fait qu'elle soit mineure, mais vous pouvez peut-être donner quelques indications simples sur la nature de ces modifications dans le tableau. Cela éclairerait un peu mieux les administrateurs. Sans mettre en cause leur caractère mineur, cela reste très mystérieux et subjectif.

**M. BERNARDINO.** – En général il s'agit d'un nombre d'heures qui ne colle pas avec les deux éléments fournis. Nous devons corriger le document pour qu'il y ait une cohérence entre les deux. Il y a une annexe financière qui est demandée en supplément. Nous avons un contrôle des connaissances qui n'est pas totalement bien écrit. Nous demandons de le corriger pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté. C'est ce genre de modifications très mineures dont il s'agit, comme le fait de réécrire certaines choses. Cela ne remet pas en cause le DU en question.

Encore une fois, nous avons des avis favorables malgré cela. J'ai juste demandé de corriger ces éléments mineurs pour apporter une correction du document. Y a-t-il d'autres questions ? Mme HMAMOU, y a-t-il des changements de procurations ?

**Mme HMAMOU.** – Il n'y a pas de changements. Mme MANENT, je vous donne la main.

**Mme MANENT.**– Je prépare le vote. Je publie le sondage pour les votants en présentiel. Merci. Je n'ai pour le moment que 12 participations.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Il reste à voter. Josette CADUSSEAU s'est déconnectée en recherchant le tableau. Mme HMAMOU, pouvez-vous l'ajouter ?

**Mme MANENT.**– Nous avons 14 votes favorables. Je publie le sondage pour la première procuration. J'ai sept votes favorables. Je publie le sondage pour la deuxième procuration. Nous avons deux votes favorables.

*La campagne des certificats universitaires, diplômes universitaires et des diplômes interuniversitaires est approuvée à l'unanimité.*

## 6.2 Approbation des annexes financières des certificats universitaires, diplômes universitaires et des diplômes interuniversitaires

**M. BERNARDINO.** – Merci. Nous passons à la présentation pour la forme qui nécessite un vote du CA sur la nouvelle annexe financière. Nous avons en effet procédé à quelques modifications. **M. NAMANE**

**M. NAMANE.** – Pour cette annexe financière, vous remarquerez qu'elle est à votre disposition sur le SharePoint. Nous avons constaté qu'au niveau des charges d'enseignements, il nous manquait une catégorie. Cela ne concerne pas les personnels UPEC, mais plutôt les contractuels. Certaines composantes peuvent en effet recruter des contractuels qu'elles mettront en partie sur (*Inaudible*) d'accès, notamment sur des DU et CU.

Par contre, si la charge d'enseignement de ces contractuels assurée dans le cadre de ces DU et CU fait partie de leurs services, le coût n'est pas de 41, 41, mais il avoisine les 200 euros. C'est pour cela que nous avons ajouté cette ligne. Nous avons aussi ajouté une précision sur le personnel UPEC. Nous avons mis par OPL, hors service statutaire. Si nous maintenons du 41,41, nous ne sommes plus sur du service statutaire qui coûte beaucoup plus cher. Nous sommes sur l'heure complémentaire.

Nous avons aussi constaté un autre oubli. Il y avait des cases « autre » dans lesquelles ils pouvaient rentrer, mais nous avons souhaité expliciter la chose en termes de charges de fonction de soutien, notamment au secrétariat pédagogique, éventuellement pour des formations de technicien de laboratoire, ingénieurs ou autres. Nous avons donc ajouté cette précision entre parenthèses « fonction soutien ». Sinon, nous avons constaté que cette annexe financière n'était pas passée

en CA. Nous avons essayé de retrouver une trace. C'est pour cela que nous avons souhaité mettre les choses au clair et vous soumettre cette annexe financière.

**M. BERNARDINO.** – Est-ce qu'il y a des questions sur l'annexe financière ? Il semble qu'il n'y ait pas de questions. Je propose à Mme HMAMOU d'indiquer s'il y a des changements de procurations puis de passer au vote.

**Mme HMAMOU.** – Non. Il n'y a pas de changements. Nous pouvons passer au vote.

**Mme MANENT.**– Je prépare le sondage. Nous passons aux personnes en présentiel. Nous avons 15 votes favorables. Nous passons aux premières procurations. Nous avons huit votes favorables. Nous passons aux deuxièmes procurations. Nous avons deux votes favorables. Merci à vous.

**Mme HMAMOU.** – Nous avons un vote à l'unanimité, avec 25 votes favorables.

*Les annexes financières des certificats universitaires, diplômes universitaires et des diplômes interuniversitaires sont approuvées à l'unanimité.*

### 6.3 Approbation des modalités de composition des conseils des écoles doctorales

**M. BERNARDINO.** – Très bien. Merci. Nous passons maintenant à l'approbation des modalités de composition des conseils des écoles doctorales. M. MAITROT DE LA MOTTE doit être connecté.

**M. MAITROT DE LA MOTTE.** – Bonjour à toutes et à tous. Je suis très heureux de vous retrouver dans ces conditions très particulières pour vous présenter la proposition de délibération qui vous est soumise. Elle est relative à la composition des conseils des écoles doctorales pour lesquelles l'UPEC est à nouveau accréditée. Une note vous a été adressée en sus des propositions de délibération. Je vais vous présenter assez rapidement quelques éléments de contexte pour vous indiquer

exactement ce qui est demandé aux administrateurs de l'établissement. Jusqu'à l'année dernière, le seul établissement accrédité pour les écoles doctorales du site Paris Est était la COMUE. Les établissements membres de la COMUE ont souhaité qu'à partir de la rentrée, c'est-à-dire à partir du mois de septembre, les différents établissements, donc l'ENPC (École nationale des Ponts et Chaussées), l'université Gustave Eiffel, l'UPEC et l'ENVA (École Nationale Vétérinaire d'Alfort) soient désormais co-accrédités pour les différentes écoles doctorales.

En vertu de l'arrêté de 2016 qui les régissent, ces écoles doctorales sont donc toujours sous la responsabilité des différents établissements. Pour chacune des écoles doctorales, il y a désormais des co-accréditations. Vous voyez que pour chacune des délibérations, la liste des établissements accrédités, école doctorale par école doctorale, a été fixée par arrêté.

Ces écoles doctorales sont administrées de la manière suivante, dans la perspective de former les doctorants et en relation avec les établissements et les laboratoires. Ces écoles doctorales sont administrées par des conseils, qui sont des conseils d'école doctorale, et d'autre part par des directeurs. Les règles relatives à la composition des conseils sont très précises. Dans la note qui vous a été proposée, vous retrouvez les règles prévues par l'arrêté de 2016, avec trois catégories de représentants au sein des conseils des écoles doctorales.

Il y a d'une part des représentants des chercheurs et des enseignants-chercheurs qui vont représenter pour partie les laboratoires et pour partie les établissements accrédités pour chacune des écoles doctorales. Il est précisé que pour chaque conseil d'école doctorale, il est nécessaire que ces représentants comprennent au moins deux BIATSS et personnels assimilés.

Ce premier groupe de représentants doit nécessairement proposer un nombre de 60 %, étant précisé que le nombre de représentants au sein de chaque école doctorale est au maximum fixé à 26. Il y a ensuite un deuxième groupe de

représentants, environ 20 %, qui est constitué des usagers, donc des étudiants régulièrement inscrits dans les écoles doctorales. Ils vont élire des représentants.

Ensuite, ces deux premiers groupes, 20 % de chercheurs, enseignants-chercheurs et BIATSS ainsi que les 20 % d'étudiants vont devoir faire des propositions pour pouvoir désigner un troisième groupe composé de personnalités extérieures qualifiées. Elles vont venir compléter le conseil de l'école doctorale. Ce conseil est ensuite chargé de donner des avis sur les directions des écoles doctorales. Les directeurs d'école doctorale sont nommés par arrêté conjoint par les chefs des établissements qui sont co-accrédités.

Le calendrier qui est envisagé entre les différents établissements s'agissant du renouvellement des conseils de ces écoles doctorales concerne le renouvellement des directeurs des écoles doctorales dans le cadre de la nouvelle accréditation qui a commencé à la rentrée et qui va jusqu'à la fin de l'année 2024-2025. Elle conduit à renouveler les conseils d'ici le mois de décembre.

Il s'agit ensuite de pouvoir proposer aux chefs des établissements accrédités pour chacune des écoles doctorales des directeurs d'école doctorale dans le courant du mois de mars pour pouvoir ensuite être totalement opérationnels.

Pour compléter, je présenterai quelques éléments de process sur la manière dont les propositions qui vous sont faites s'agissant des conseils école doctorale par école doctorale ont été formées. Les établissements négocient depuis presque une année les conditions de retour du doctorat dans les établissements, s'agissant de l'inscription des doctorants et ensuite de leur diplomation par les différents établissements. Les relations entre la COMUE et chacun des établissements, universités ou écoles, ont vocation à être fixées par des conventions de co-accréditation que les établissements sont en train de négocier.

S'agissant de la question précise de la composition des conseils des différentes écoles doctorales, les établissements ont entamé des négociations il y a un peu plus

de 6 mois pour voir pour chacune des écoles doctorales la manière dont ces conseils pourraient être composés. Les directeurs des écoles doctorales ont aussi été consultés. Puis au sein de l'université Paris Est, le conseil de la formation doctorale qui est l'instance compétente, a aussi été consulté. Les propositions qui vous sont faites résultent d'un consensus entre les différents acteurs.

**M. BERNARDINO.** – Merci Alexandre. Je ne sais pas s'il y a des questions particulières que les membres du CA se posaient. S'il n'y a pas de questions, je vous propose Mme HMAMOU de nous dire s'il y a des changements pour les procurations.

**Mme HMAMOU.** – Il n'y a pas de changements. Nous pouvons procéder au vote.

**Mme MANENT.** – Nous passons au vote en présentiel. Merci. Nous avons 15 votes favorables. Je publie les résultats. Nous passons aux premières procurations. Nous avons huit votes favorables. Nous passons aux deuxièmes procurations. Nous avons deux votes favorables. Merci.

**Mme HMAMOU.** – Nous avons donc un vote à l'unanimité avec 25 votes favorables.

*Les modalités de composition des conseils des écoles doctorales sont approuvées à l'unanimité.*

**M. LE PRÉSIDENT.** – Merci Alexandre.

**M. MAITROT DE LA MOTTE.** – Merci beaucoup. Bonne journée à toutes et à tous. Au revoir.

## **7. CONTRATS ET CONVENTIONS**

### **7.1 Information sur les contrats et conventions approuvés au nom de l'Université**

**M. BERNARDINO.** – Nous passons aux contrats et conventions. M. DÉHAN.

**M. DÉHAN.** – C'est le dernier point rituel à l'issue des conseils d'administrateurs. Nous avons donc le tableau des contrats et conventions signés depuis le dernier CA.

Vous en avez été destinataires. Je n'ai vraiment aucune observation particulière par rapport aux conventions diverses et variées par composante.

Je ne sais pas si de votre côté vous avez vous-même des observations ou des compléments d'information que vous souhaiteriez obtenir par rapport à ces conventions. Dans tous les cas, vous voyez que les sommes en tant que telles dans le tableau sont peu importantes. C'est manifestement très banal.

**M. LE PRÉSIDENT** – Y a-t-il des questions ou des compléments d'information par rapport à ces conventions et aux contrats ou subvention ? Il n'y en a pas a priori.

### QUESTIONS DIVERSES

**M. BERNARDINO.** – Nous vous proposons de passer aux questions diverses, s'il y en.

**M. PELLET.** – Ma question est davantage une suggestion qui m'a été faite par des collègues. Je la répercute dans la perspective d'un retour en présentiel. À cette occasion, je tiens à signaler que de nombreuses pétitions contre la décision du gouvernement de reporter la rentrée universitaire en février commencent actuellement à circuler. Il faut quand même que tout le monde ait conscience que la reprise normale se fait à peu partout. Cela commence dans deux jours, et peut-être même demain.

Le reste va ouvrir ou fonctionner normalement à partir du 15 décembre. D'une manière incroyable, l'université est tenue de rester chez elle jusqu'en février. Il faut savoir que dès le départ, le confinement n'a jamais affecté les classes préparatoires des grandes écoles. Elles ont généralement des effectifs bien chargés dans leurs classes, mais il n'a jamais été question de les renvoyer chez eux. L'université fonctionne hors campus depuis maintenant un mois. Nous serons les seuls à rester chez nous jusqu'en février.

Je pense que le contexte de colère des universités autour de la LPR et des décisions de la réduction des libertés n'échappe à personne. Cette décision ressemble

complètement à une décision purement politique où la donnée sanitaire n'a plus rien à voir. C'est la première remarque que je voulais faire.

Dans ce cadre, je pense qu'une demande au nom de l'UPEC pour un retour normal en présentiel au plus vite, comme les autres, avec les mesures sanitaires serait bienvenue. On me signale que cela a été fait. C'est très bien si l'université a fait cette demande. Je sais d'ailleurs que certains présidents d'université ont même rédigé un texte autour de cela. J'espère que M. DUBOIS-RANDÉ pourra se joindre à cette pétition des présidents d'universités.

Dans ce cadre du retour, tout le monde est favorable au respect des mesures. Par des voies différentes, deux collègues m'ont demandé de poser la question de la possibilité de faire des achats de filtres HEPA, c'est-à-dire de purificateurs d'air qui fonctionnent apparemment. Ils ne sont pas très chers. Ils coûteraient finalement beaucoup moins cher que l'achat d'ordinateurs puisque d'après les informations que l'on m'a transmises, un purificateur pour une salle coûte environ 150 euros.

Dans la perspective de la rentrée, serait-il possible d'envisager l'achat de ces filtres à air et purificateurs d'air dits HEPA ?

**M. LE PRÉSIDENT.** – Je rappelle qu'ouvrir la fenêtre fonctionne aussi. Nous allons regarder, M. PELLET. Je ne connais pas du tout l'efficacité de ces purificateurs d'air. Nous allons nous renseigner.

**M. PELLET.** – Je précise que j'ai pratiqué le fait d'ouvrir la fenêtre jusqu'à ce que nous soyons en confinement. J'avais mes cours en présentiel dans des salles avec des étudiants espacés. Je faisais cours avec les fenêtres ouvertes, mais je rappelle qu'il y a des salles ou des amphithéâtres dans lesquels il n'y a pas de fenêtre.

Nous pouvons peut-être nous en dispenser pour les salles qui ont beaucoup de fenêtres. Il y aurait une priorité pour les salles sans fenêtres où avec des fenêtres qui ne s'ouvrent pas, comme à Pyramide ou certains amphithéâtres. Apparemment, je peux vous transmettre M. DUBOIS-RANDÉ les liens que l'on m'a transmis sur ces

filtres qui sont déjà en usage aux États-Unis. Ils sont apparemment fiables. Ce n'est évidemment qu'un propos rapporté.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Concernant les États-Unis, je suis réservé sur le modèle de gestion de la crise.

**M. PELLET.** – Feriez-vous de l'antiaméricanisme primaire ?

**M. LE PRÉSIDENT.** – Primaire et assumé.

**Un intervenant.** – Pour répondre à la question sur les amphithéâtres, cela avait déjà été demandé en CHSCT, je rappelle que les centrales de traitement de l'air fonctionnent avec prise d'air à 100 %. Habituellement, il y a une partie de l'air intérieur, environ 30 %, qu'elles réchauffent moins parce que cela nous coûte moins cher en énergie.

Mais ici, depuis avril dernier, nous avons un renouvellement de l'air à 100 %. C'est ce qui est opéré. C'est-à-dire qu'elles prennent tout l'air de l'extérieur. Elles le réchauffent et elles l'impulsent à l'intérieur. C'est le même principe. Il n'y a pas besoin d'avoir un purificateur d'air. Cela fait partie de la centrale d'échappement d'air.

**M. PELLET.** – Il n'y a pas cela dans toutes les salles de l'université ?

**Un intervenant.** – Non. Je parlais des amphithéâtres qui ne sont pas ouverts.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Envoyez-moi la documentation. Je suis preneur. Il n'y a pas de problème. Nous allons regarder cela.

**M. PELLET.** – Entendu.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Y a-t-il d'autres questions diverses ou commentaires ? Nous vous remercions donc. Nous vous souhaitons un bon appétit et un très bon week-end. Au revoir à tous.

*Fin de la réunion à 12 h 51*



## INDEX

*Nous vous signalons que nous n'avons pas pu vérifier l'orthographe des termes*

*suivants :*

5 millions d'euros, 28	CR, 53
à la dernière CR au nom des titres, 8	CRB, 52
abordé, 32	CTRA, 40
amène, 20	dans, 17
ANC, 62	déficit, 63
ANR, 11, 14, 15	dégelé, 52
avons été, 43	délégué, 9
avons une capacité d'absence, 42	demande, 52
besoins, 9	densité, 10
BI, 32, 68	Département, 15
BIATSS, 20	DGS, 31
bien, 28	dotation, 46
budget, 72	doté, 13
CA, 54	doter, 37
cela, 36	DR, 8
Cela, 46	DSF, 33
centrale d'échappement, 84	du, 54
certification d'IGE, 38	DU et CU, 76, 77
ces, 11, 62	DUT, 57
CFVU, 72	écrits, 9
chose, 28	édictees, 45
choses, 75	élément, 70
colle, 75	éléments, 46
comptables, 43	EO, 36
concerne, 41	États, 9
contradictoires, 20	étonnement, 31
contribué, 31	étudiant, 9
contrôlées, 9	eu, 55
couches, 32	FDSF, 31

fonction, 12  
 FSEG, 35  
 gradués de programme, 36  
 HCRS, 11  
 il soit alloué, 42  
 INSPÉ, 43  
 L.AS, 34, 42  
 l'accentuation de l'hybridation des  
   cours, 39  
 là, 19  
 la DSI, 40  
 LEG (Licence d'Économie et Gestion),  
   35  
 Licence Économie et Gestion, 44  
 lieu à, 36  
 loin, 44  
 LPR, 57  
**M. GILBERT**, 10, 16, 18  
 maintenons, 36  
 maintenu, 36  
 marges, 51  
 masse, 50  
 mérites, 12  
 milliers d'offres, 40  
 nécessaire, 20  
 notes, 55  
 notification, 46  
 objet, 68  
 observé lors du, 50  
 OPL, 77  
 par, 81  
 pas, 19, 27, 63  
 peu, 32  
 plan, 64  
 plans, 42  
 plateformes, 9  
 politique, 54  
 pour, 15  
 préempté, 64  
 prouver, 28  
 PULSE, 35  
 que, 8, 54  
 qui, 25, 50  
 rang, 37  
 rapports, 30  
 réhabiliter, 28  
 rendre, 72  
 résoudre, 27  
 RPU, 49  
 sommes, 53  
 subvention, 46  
 suis, 8  
 suppose, 12  
 tableau, 62  
 TER, 43  
 titres, 8  
 tombe, 46  
 toujours, 20  
 transfert, 57  
 très, 19  
 troisième, 8  
*UPEC\_CFA*, 37  
*UPEC\_Transfert*, 37  
 véhicules, 37  
 VPCA, 31